

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 15 DECEMBRE 2022

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Jacques BLANCHIN, Mme Ghislaine BOUVIER, M. Pascal CHARMOT, M. Pierrick JANNIN, Mme Laurence DU VERGER, Mme Christel DUPONT, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

M. Yohann HACHANI donne pouvoir à M. Pascal CHARMOT, Mme Christel DUPONT donne pouvoir à M. Jacques BLANCHIN, Mme Miriam WIATR donne pouvoir à Mme Caroline ACQUAVIVA et Mme Marie-Hélène DANIEL donne pouvoir à M. Pierrick JANNIN.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Renée BRUYERE, Mme Roselyne BEAL.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 20 octobre 2022	3
2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires du C.C.A.S.	3
3. Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022.....	22
4. Décision modificative n°4 et 5 - Budget annexe EHPA Beau Séjour.....	25
5. Tableau des effectifs des emplois permanents.....	27
6. Adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale proposée par le Centre de Gestion du Rhône.....	29
7. Renouvellement de la convention de partenariat entre le C.C.A.S de Tassin la demi-Lune et l'UDAF du Rhône et de la Métropole de Lyon.....	31
8. Bilan de la permanence numérique et perspective qualitative 2023 - Mise en place d'une convention avec un nouveau prestataire (AMELY) pour optimiser l'accompagnement administratif et numérique.....	32
9. Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon - Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et changement d'outillage de la gestion de la demande et des attributions de logement social	35
10. Renouvellement de la convention entre le C.C.A.S et la société KEOLIS pour l'utilisation du site de Vente à distance pour les professionnels.....	38
11. Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021 de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de trois structures petite enfance	39
12. Rapport d'information - Ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles " La Rose et le Chou"	42
Points divers	46
13. Information sur la restauration suite au nouveau contrat de prestation	46
14. Ouverture d'un café inclusif « Café Bel Ere » - place des Trois Renards.....	48
15. Dates et organisation de la remise des colis de Noël.....	50

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. CHARMOT.

M. CHARMOT procède à l'appel.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 20 octobre 2022

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde l'a eu, tout le monde a pu le lire ? Est-ce qu'il y a des observations ? (*Non.*)

Je le mets aux voix.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires du C.C.A.S.

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la plupart de ceux qui sont là maintenant soit avec l'ancienneté des mandats antérieurs, soit de l'actuel, vous savez quel en est l'objet. L'objectif est de présenter les grandes orientations qui vont préfigurer la construction du budget de 2023 et, bien sûr, de pouvoir discuter de ces orientations ainsi que d'avoir un point sur la situation financière globale de l'activité du CCAS et des satellites sur l'exercice passé. Et nous pouvons également déjà voir la trajectoire pour 2023.

Un budget qui s'inscrit dans la continuité du budget 2022.

Nous n'allons pas trop nous éparpiller sur l'année 2023 par rapport à 2022 en rappelant ce que nous avons pu faire :

- La Maison des Familles qui a mis en œuvre l'intégralité de son programme. Nous sommes sortis de la période Covid, post-Covid sur laquelle il a fallu construire et adapter notre action. Nous sommes maintenant dans un périmètre complet de la vie de la Maison des Familles. Cela n'empêche pas les idées nouvelles.

- L'évolution des modalités d'attribution du chèque famille a permis de toucher davantage de familles à partir d'un enfant.

- La réorganisation du Tassin Info Famille a contribué à favoriser l'accès au chèque petite enfance.

- Les projets seniors comme la navette l'après-midi et d'autres actions de développement et d'animation dans le cadre des activités seniors avec la carte seniors mise en place en janvier 2022 pour permettre d'avoir

quelques avantages commerciaux dans un certain nombre d'enseignes. Tout cela est maintenu. Nous allons voir comment l'amplifier.

Les dépenses à caractère général

Nous sommes, bien sûr, dans un contexte général très difficile, très contraint.

Nous n'allons pas forcément revenir dans le détail sur ce que nous savons tous de l'actualité mais nous avons entendu encore aujourd'hui à la radio et à la télévision que l'inflation pour cet exercice est de 6,5 %. Or tous les chiffres établis en début d'année, forcément, et même à la fin de l'année d'avant, en 2021, n'intégraient pas le contexte que nous connaissons aujourd'hui de la guerre en Ukraine mais il était déjà sur quelque chose autour de 3,2 %.

Nos budgets et tout notre processus de financement de nos actions et de financement à la fois avec les recettes mais aussi les crédits et les dépenses a été établi en fonction de cela et nous avons déjà doublé les coûts ne serait-ce qu'avec l'inflation. Cela se traduit aussi sur nos charges.

Pour 2023 il va falloir continuer à maîtriser ces charges et très certainement, comme nous l'avons dit pour le Conseil municipal pour le budget de la Ville, regarder comment trouver des leviers de recettes parce que nous sommes dans un monde réel et même si nous sommes dans le champ du social, c'est la vocation première d'un CCAS, il faut quand même que nous regardions comment répartir l'effort en fonction des différentes cibles de bénéficiaires et des services que nous développons, la plupart des services ayant été impactés par la hausse des coûts de l'énergie, les problèmes d'approvisionnement, etc.

- Dans ces charges nous avons essentiellement la petite enfance, d'ailleurs nous le verrons tout à l'heure avec le personnel sur le tableau des effectifs. C'est notre axe de mission. C'est notre mission première, centrale, c'est la petite enfance par les effectifs, par les sites par lesquels nous donnons ce service à la population.

Ce budget petite enfance représente 82 % de la section de fonctionnement dans les charges à caractère général et nous restons quand même avec une cible de maîtrise vraiment très forte, avec une très légère augmentation. Qu'en sera-t-il réellement ne serait-ce qu'en début d'année après les derniers chiffres du bilan 2022 ? Nous le verrons, mais nous restons axés sur le fait de maîtriser ce poste qui représente l'essentiel, donc tout mouvement qui impacte ce poste de dépenses à caractère général et notamment petite enfance fait que nous pouvons avoir une progression tout de suite assez importante puisque c'est le poste qui génère le plus de dépenses.

- Le budget dédié aux actions pour les seniors devrait progresser de près de 10 % pour permettre d'améliorer les actions menées (bus supplémentaire pour la semaine bleue, adaptation du parcours de

navette) et anticiper la hausse des coûts notamment pour le repas des aînés qu'on appelle le repas de printemps (25 % du budget).

Avec la semaine bleue la sortie est très appréciée. Nous voyons qu'il y a besoin de doubler les questions de transport et donc d'effectifs qui peuvent y participer.

- Le budget de la Maison des Familles sera sensiblement identique à celui de 2022, la structure ayant trouvé son plein essor avec un collectif d'intervenants stabilisé et un rythme régulier d'interventions collectives faisant appel à des prestataires. Il faut toujours avoir de potentielles personnes qui veulent s'impliquer dans la ville et dans le bénévolat de la structure pour l'accueil parce que c'est bien mais il peut y avoir des aléas et des personnes qui ne peuvent pas continuer à faire ce bénévolat, donc il faut regarder cela.

- Le budget dédié à l'action sociale demeurera sensiblement équivalent et permettra notamment la poursuite des actions menées dans le cadre des violences intrafamiliales. Il y a des choses qui peuvent être plus ponctuelles au titre des aides d'urgence ou de choses de cette nature qui n'ont jamais été oubliées mais comme cela se fait sur le cas par cas nous regarderons cela dans le contexte de 2023 et des tensions sur les ressources des familles, sur les personnes plus en difficulté, etc.

Mais l'axe fort, central dans l'action depuis un certain nombre d'années est quand même de travailler surtout sur ce qui tourne autour des violences intrafamiliales, conjugales pour apporter des réponses, du soutien, savoir comment prendre en charge ces cas de violence. D'ailleurs, je crois qu'un cinquième logement va être bientôt opérationnel.

Mme ACQUAVIVA.- Il devrait être mis en service à la fin du premier trimestre 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est au-dessus de la police municipale dans les logements où il y avait d'ailleurs, je crois, un salarié de la Ville, quelqu'un qui travaillait.

Mme ACQUAVIVA.- Oui, c'est cela. Il y avait des travaux à faire parce que cela faisait plusieurs années qu'il était là. Il est parti à la retraite.

Mme ACQUAVIVA.- Ce sera un T3.

(Propos croisés)

M. BLANCHIN.- C'est un monsieur qui fait encore quelques marchés, il nettoie les marchés. C'est sa femme qui était employée de la mairie à un moment donné.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être bien et lui a dû rester dans le logement il y a longtemps.

Les dépenses de personnel

7 %, ce n'est pas rien. C'est aussi un certain nombre d'impacts liés à des décisions d'État. Nous allons les transposer puisque c'est la loi.

De dépenses incompressibles :

- Impact de la hausse du point d'indice en juillet 2022. Cela a déjà été le cas en juillet 2022 mais c'était sur une demi-année. Maintenant c'est sur une année complète.
- Effets sur une année pleine d'évolution des paies (hausse du smic en mars et mai 2022, reclassements indiciaires, GVT 2022, variations de personnel, revalorisations salariales, etc...)
- Le Glissement Vieillesse Travail estimé pour 2023. C'est l'ancienneté qui fait qu'on prend un échelon et qu'on est rémunéré un peu plus.
- La prévision d'une enveloppe relative à l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) d'environ 3 000 €.

C'est tout ce qui peut arriver dans un exercice budgétaire au travers des décisions gouvernementales. Vous vous souvenez que nous avons eu en 2022 le reclassement des agents qui étaient dans la petite enfance, les éducatrices de petite enfance qui étaient passées dans une nouvelle catégorie d'emploi et il a fallu ajuster tous les salaires en fonction de cela puisque l'État avait décidé de les reclasser plus haut dans l'échelle des grades.

Un effectif désormais au complet avec notamment :

- Le recrutement au 27 janvier de la chargée de projet seniors
- La mutation d'un agent Ville avec effectivité au 1^{er} janvier 2023 sur des missions d'administration générale au côté du directeur du CCAS.

Pour anticiper de futures difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance nous intégrons deux apprentis auxiliaires de puériculture à compter du mois de septembre 2023 (coût estimé à 9 000 €) en prévision de futurs départs à la retraite. Nous allons tâcher d'avoir deux apprentis sortant de formation ou entrant en formation, cela dépend d'ailleurs s'ils sont en première ou en deuxième année.

Les aides aux personnes

Le budget consacré aux aides aux personnes sera proposé en hausse par rapport au budget 2022 pour tenir compte de l'augmentation du nombre des chèques petite enfance constatée sur l'exercice 2022 (+10 000 €).

En effet, la réorganisation du Tassin Info Famille, guichet unique d'information sur les différents modes de garde, intégrant depuis le mois de janvier les animatrices des Relais Petite Enfance permet désormais d'accueillir en RDV préalable à une demande de place en crèche

l'ensemble des familles. Cela a impacté sur le fonctionnement et la prestation du chèque petite enfance.

Concernant les autres aides (secours d'urgence, frais de cantine, énergie, santé, mobilité, soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie), il sera proposé de maintenir le même budget qu'en 2022 malgré une exécution budgétaire en baisse par rapport aux années précédentes.

Mme DU VERGER.- Les finances n'ont jamais été mon sujet, il y a une expression que je ne comprends pas : *Malgré une exécution budgétaire en baisse*. Qu'est-ce que l'exécution budgétaire ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire que nous avons un budget prévisionnel et ensuite il est exécuté. On le réalise. On pourrait parler de réalisation budgétaire. On l'a mis prévisionnel et quand on regarde l'exécution on s'aperçoit qu'il y a un écart. Cela veut dire qu'on a prévu plus que ce qu'on a consommé ou qu'il a été nécessaire de répondre et qu'il y a un peu moins de demandes.

Mme ACQUAVIVA.- Il y a plus d'informations faites sur les chèques petite enfance au niveau du Tassin Info Familles parce que maintenant les deux directrices des relais petite enfance sont là et le chèque petite enfance est une aide financière pour les personnes qui embauchent une assistante maternelle ou alors qui placent leurs enfants en micro-crèche parce que le coût de la place en micro-crèche est plus cher que la structure municipale.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour nous c'est encadré par la CAF avec un plafond.

Mme ACQUAVIVA.- Avec cette information qui a été faite de façon plus importante qu'auparavant et aussi la diffusion de l'information par les micro-crèches cela a doublé. Je crois que 70 demandes ont été faites par rapport aux 35 des années précédentes.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le volet petite enfance et chèques petite enfance cela monte du fait d'une meilleure communication, d'une meilleure information, d'une meilleure connaissance du dispositif.

En revanche, sur d'autres aides pour lesquelles nous avons fléchi un budget notamment en aides et secours, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu mais le ciblage était un peu au-delà de ce qui a été réellement exécuté.

Mme ACQUAVIVA.- En 2022 70 familles ont fait une demande de chèque et 39 ont été éligibles.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettons plus en évidence dans la trajectoire le fait de mieux s'ajuster sur la question du chèque petite enfance puisque nous voyons que maintenant cela rentre plus dans la compréhension du dispositif et l'intérêt du dispositif. Sur le reste nous restons à peu près à la cible connue et nous verrons ce qu'il va se passer.

Il vaut mieux anticiper le chèque petite enfance parce que ce sont des choses que nous connaissons.

Mme ACQUAVIVA.- Cela devrait se stabiliser mais il y avait un manque de communication. Ce sont surtout les micro-crèches qui ont refait leur information aux familles qui n'avaient plus en tête ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je continue.

Prospectives - Politique petite enfance

En 2023, le service petite enfance est concerné par trois actualités importantes :

- La finalisation du projet de construction du Pôle Petite Enfance du Parc de la Raude comprenant un EAJE et un Jardin d'Enfants qui devrait être livré au premier trimestre 2024. Forcément, à terme en 2024 nous aurons les occupants. Nous aurons dans un premier temps la mise en place de l'équipement avec un certain nombre de dépenses qui vont être faites pour le rendre opérationnel en vue de son ouverture.

- L'ouverture sur le portail citoyen de la ville du guichet numérique de demande de place en crèche. Ce nouvel outil devra permettre de faciliter les démarches d'inscription des familles. Le service demeurera vigilant à accompagner celles qui pourraient être en difficulté d'usage. Nous sommes toujours dans la logique de rendre plus fluides les inscriptions, de dématérialiser, de permettre de soulager le travail des équipes et de faciliter, comme c'est le cas aujourd'hui parce que les familles le demandent, l'accès aux prestations en pouvant s'inscrire de façon plus simple plutôt que de venir même s'il faut rencontrer les personnes mais cela permet de faire des pré-demandes.

Mme ACQUAVIVA.- Le préalable c'est que les familles sont rencontrées par Tassin Info Familles et ensuite elles vont pouvoir, d'après ce que j'ai compris parce que ce n'est pas encore mis en place, ce sera mis en place l'année prochaine, remplir un dossier qui sera donné par le Tassin Info Familles.

M. LE PRÉSIDENT.- Il vaut mieux avoir la relation avant pour savoir si le projet ou l'orientation en termes de choix de mode de garde va pouvoir marcher...

Mme ACQUAVIVA.- Là cela concerne uniquement les crèches.

M. LE PRÉSIDENT.- ...pour que les gens fassent un dossier plutôt que de faire un dossier et de se rendre compte après que ce n'est pas ce qu'il faut faire.

Mme DU VERGER.- Il y a peut-être des familles qui ne peuvent pas utiliser le système numérique.

Mme ACQUAVIVA.- Elles seront accompagnées. Il y a un formulaire papier qui restera de toute façon. Nous n'allons pas supprimer le formulaire papier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je poursuis.

- Le remplacement du logiciel de gestion (suivi d'activité et facturation) porté par le budget ville (12 000 €).

Mme ACQUAVIVA.- C'est vrai qu'il était un peu ancien. C'était important de le remplacer.

Prospective - Politique seniors

En 2023, les projets destinés aux seniors devraient être marqués par :

- L'adaptation de l'offre de la navette seniors proposée gratuitement l'après-midi. Après une année de service, il convient d'affiner le parcours pour mieux répondre aux attentes des usagers : adaptation des horaires, circuit plus court.

Nous sommes dans la version de prise en charge l'après-midi par point d'arrêt, etc. Donc forcément si la personne monte au point d'arrêt qui se trouve vers chez elle mais que sa destination est le dernier arrêt de la tournée du minibus elle fait tous les arrêts. C'est comme avec la Micheline, pour ceux qui connaissaient, la vanille fraise, comme on l'appelait.

M. BLANCHIN.- Au niveau de la navette on ne parle que de l'action l'après-midi et pas du tout de tout ce qui est fait le matin ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est surtout sur l'après-midi que nous avons une volonté de revoir la prestation.

M. BLANCHIN.- J'ai rencontré des gens qui l'utilisaient le matin et puisque la personne qui était responsable était en vacances l'activité a été purement et simplement stoppée. J'aimerais qu'on revoie cela parce que j'estime que c'est un service. Si c'est pour la cuisine c'est pareil, si le cuisinier est en vacances cela veut dire qu'il n'y a pas à manger ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la cuisine, non, heureusement.

M. BLANCHIN.- C'est un peu dommage que le service ne tienne qu'avec une seule personne.

M. LE PRÉSIDENT.- Les gens doivent pouvoir prendre des vacances.

M. BLANCHIN.- Je m'étais proposé pour la conduire.

Mme DU VERGER.- On sait que cela a été refusé.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont quand même des responsabilités, il faut que ce soit encadré sur le plan des assurances professionnelles, etc. Il y a des possibilités et des impossibilités.

Si c'est dépanner un jour s'il y a un problème, peut-être, mais c'est vraiment à titre tout à fait exceptionnel et c'est plutôt déconseillé.

Mais en interne comme c'est un agent de la collectivité qui conduit il faut en trouver un autre, il faut que les horaires fonctionnent, etc.

M. GUICHARD.- Il faut trouver des gens qui ont le permis.

M. LE PRÉSIDENT.- Des gens qui ont envie de passer du temps dans un véhicule, qui ont envie de rouler, qui se sentent bien dans le contact avec les personnes parce que ce n'est pas que du transport, c'est aussi un peu du lien, etc.

J'ai même rencontré ces jours-ci un monsieur sur le marché qui était chauffeur de taxi qui m'a dit : *Monsieur la Maire, si vous avez besoin je cherche à travailler un peu.* J'ai trouvé que ce n'était pas une mauvaise idée. Il a arrêté de travailler comme taxi mais on peut cumuler emploi et retraite, pourquoi pas, pour quelques heures. Ou des anciens chauffeurs de bus. Il ne faut pas se l'interdire.

Mme Du Verger.- Pour les navettes quand il neige c'est comme les TCL ?

M. GUICHARD.- Mardi matin elle n'a pas roulé parce que les gens qui ont le transport le matin ont plus de difficultés de mobilité, donc c'était prendre un risque de les laisser sur le trottoir qui était encore bien enneigé. L'après-midi, par contre, elle a roulé, tout était revenu à la normale, la collègue a fait le tour.

M. LE PRÉSIDENT.- Même si on va en chercher en porte à porte le matin il faut quand même sortir de chez soi et sur les trottoirs enneigés avec la circulation il y avait un bazar pas possible.

Mme DU VERGER.- Avant que la navette puisse arriver c'était tellement encombré...

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des gens qui prennent peu les TCL de toute façon. Ils ne se sentent pas forcément à l'aise dans les TCL.

- Des évolutions apportées aux actions proposées au public seniors :
 - ✓ le forum seniors intégrera une thématique emploi.
 - ✓ devant le succès de la sortie de la semaine bleue, un second car sera programmé. Pour amortir ce coût supplémentaire, une participation sera cependant demandée.

Comme je le disais tout à l'heure, nous pouvons faire beaucoup de choses mais à un moment il y a quelques petites réalités économiques qui font que nous ne pouvons pas ne faire porter les charges et les frais supplémentaires uniquement que sur la collectivité parce que cela reste quand même des dépenses financées par le contribuable et de temps en temps il faut rappeler à l'utilisateur que comme il bénéficie du service c'est

un peu logique que ce soit lui qui participe à la prestation. Celle-ci étant de surcroît une prestation non pas de loisir mais quand même de détente, c'est aussi logique qu'il y ait possiblement une participation.

Mme DU VERGER.- Est-ce que des personnes qui seraient en difficulté financière connue peuvent trouver une aide ailleurs ? Sinon ce sont toujours un peu les mêmes personnes qui font le voyage.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est justement cela qu'il faut essayer de faire évoluer.

Mme DU VERGER.- C'est vrai que la participation financière peut être psychologiquement un arrêt pour des personnes qui se disent qu'elles ne pourront pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pense pas que l'idée soit de demander 200 € pour la personne qui va participer.

Mme ACQUAVIVA.- C'est une petite participation.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas à ce stade de combien il s'agit mais l'idée est de dire qu'on emmène du monde. D'ailleurs, je ne sais même pas s'il y a vraiment une participation financière à la sortie en question, si ce n'est pas pour payer le repas quand ils vont manger.

Mme ACQUAVIVA.- Ce sont eux qui paient leur repas.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais tout le reste est gratuit, c'est pris en charge par la collectivité.

M. GUICHARD.- Il y a une visite sur place et les gens ne participent pas non plus.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est surtout maintenant dans le contexte, déjà trouver des cars est compliqué, cela va nous coûter plus cher, comme l'essence.

En dehors du repas que vous auriez pris de toute façon où que vous soyez, le fait de transporter du monde et d'offrir à plus de monde de venir amène des charges plus importantes et il s'agit d'envisager une participation modique pour les personnes.

- Diverses actions reconduites : les projets intergénérationnels, les colis de Noël, le repas des aînés, des ateliers informatiques ou encore des ateliers santé et bien-être.

Nous sommes bien dans la reconduction d'actions qui répondent aux demandes et qui ont trouvé leur succès.

- La finalisation de la démarche de certification menée dans le cadre de la labellisation « Ville Amie des Aînés » engagée en 2022.

- Le renouvellement de la carte seniors multi offres à destination des personnes à partir de 60 ans et sans condition de ressources.

Mme DU VERGER.- Pour la carte seniors je suis retournée sur le site de la Ville, sauf si j'ai mal lu ou si je me suis trompée, il me semble qu'il était indiqué 65 ans sur le site. Est-ce que je me suis trompée ? J'avais été étonnée parce qu'il se trouve que j'ai reçu une carte seniors et je n'ai pas 65 ans.

J'ai peut-être mal lu, cela correspondait peut-être à autre chose mais j'ai cru voir qu'on pouvait en bénéficier à partir de 65 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Et avant 65 ans dans les faits.

Mme DU VERGER.- Il me semble que c'était au-delà de 65 ans pour en bénéficier. Mais peut-être que j'ai mal lu.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, joker.

M. GUICHARD.- Je vous donnerai la réponse pendant la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Si c'est 60 ans il faut que je la demande.

Mme DU VERGER.- Nous n'avons pas moyen de savoir combien de personnes l'utilisent ?

M. GUICHARD.- Nous allons pouvoir le savoir sur les résidences puisqu'il y avait des principes de repas offerts. Pour les commerces je me rapprocherai de M. MOINE mais cela risque d'être plus compliqué.

Mme ACQUAVIVA.- Sur le site c'est bien marqué 65 ans. C'est plus de 65 ans.

M. BLANCHIN.- Il faudra attendre, Monsieur le Maire.

Mme DU VERGER.- C'est là où il y a une erreur.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf si c'est une évolution mais je n'avais pas compris qu'il y avait une évolution. Il faudra que nous corrigions.

M. GUICHARD.- C'est bien 65 ans.

Je vous avoue que sur l'envoi de courriers, sur tous nos dispositifs, entre les courriers qui nous reviennent pour la personne qui n'habite pas au domicile, les gens qui nous disent ne pas avoir reçu le courrier alors qu'on n'a pas reçu de retour, cela reste une science inexacte. Nous sommes bien conscients qu'il y a des gens qui ne reçoivent pas, bien qu'ils soient sur les listes électorales.

Mme De Lavaison.- C'est compliqué et la poste fonctionne très mal.

M. GUICHARD.- Cela dépend. C'est étonnant parce qu'autant là les courriers sont arrivés très vite et beaucoup de gens l'ont eu mais il y a des personnes qui ne l'ont pas eu. C'est inexplicable.

Mme DU VERGER.- Malgré tout je trouve bien que ce soit envoyé par la poste parce que sinon beaucoup de gens ne viendraient pas les chercher.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est fort probable.

Il faut tout de même souligner une nouveauté qui fait l'objet d'une action en cours, c'est un partenariat avec le CHU Lyon Sud pour mener ces ateliers santé bien-être. C'est un nouveau projet de partenariat qui a d'ailleurs intéressé ou en tout cas suscité le soutien de notre docteur de la résidence Beau Séjour qui a trouvé la démarche intéressante.

Prospective - Maison des Familles

La Maison des Familles pour l'année 2023 poursuivra la consolidation de son projet de service :

- Une mission d'accueil et d'information des Tassilunois s'appuyant sur une équipe de bénévoles
- La proposition d'une offre d'actions permanentes, individuelles et collectives, faisant appel à des professionnels libéraux ou des associations pour répondre à des besoins non pourvus sur la commune.
- Une programmation trimestrielle de rencontres collectives articulée autour des 3 principaux axes : « Bien Grandir », « Bien Vivre » et « Bien dans son Quotidien ». Il est notamment envisagé d'organiser à la rentrée scolaire une conférence grand public à destination des parents sur le thème des « difficultés d'apprentissage (troubles « dys » par exemple).

C'est vrai que depuis notamment le Covid nous avons vu que ces questions de troubles "dys" en particulier dans le domaine scolaire, pour cibler ces secteurs-là, ont été démultipliées et qu'il y a aujourd'hui à expliquer aussi que cette prise en charge peut être faite par un certain nombre de relais, de moyens. J'ai dans l'idée, mais je crois que nous avons échangé plus ou moins, qu'il y ait quelque chose qui nous permette de trouver une coopération avec le site HALPPY Care parce qu'ils sont vraiment dans ce sujet, ils rencontrent des familles qui ont des difficultés avec la prise en charge, entre autres, même si notre niveau d'action n'est peut-être pas encore de cet ordre-là. Je pense qu'il faut trouver comment les soutenir, aussi bien les familles que la structure parce qu'en soutenant l'un on soutient l'autre.

On remarque que la prise en charge Sécurité Sociale est difficile. Cela peut fonctionner sur un premier niveau de prise en charge de prestation d'aide professionnelle sur la prise en charge de ces troubles cognitifs, etc. mais lorsque le protocole nécessite un accompagnement plus soutenu ou un degré plus avancé sur le plan du métier, de la compétence et de la nature de l'accompagnement cela sort des grilles de financement de la prise en charge de la Sécurité Sociale. Donc vous commencez un parcours avec le premier niveau d'action pour déterminer, faire un diagnostic, etc. puis vous voyez qu'il y a des choses à faire. La première chose à faire cela va encore, c'est relativement bien accompagné par la Sécurité Sociale puis après la Sécurité Sociale dit qu'elle ne fait plus.

Donc au moment où vous commencez à vous dire qu'il va y avoir le bénéfice du processus il faut accompagner plus, il faut des professionnels plus aguerris, des gens qui sont rentrés dans des disciplines plus techniques, plus abouties. Et là on voit que le protocole d'accompagnement financier de la Sécurité Sociale n'est plus le même.

C'est un peu comme si vous aviez des troubles autres, physiologiques, qui nécessitent un parcours dans le temps comme de la kiné, que pour la première séance, la deuxième séance parce qu'on fait des choses un peu simples ça va mais quand on commence à aller dans des choses plus techniques, plus abouties, plus importantes, au moment où vous voyez qu'il va falloir un accompagnement plus sérieux, là il n'y a pas l'aide financière. Cela veut dire que le reste à charge des familles s'accroît alors que le besoin d'accompagnement est quand même encore très présent et qu'il y aurait un intérêt fort à développer ce type d'accompagnement et de prise en charge.

Mme DU VERGER.- Vous parlez de la Sécurité Sociale mais il y a l'accompagnement de la MDPH.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour en avoir discuté avec les professionnels et les responsables là-bas ce qu'ils m'ont dit c'est qu'ils avaient un vrai souci. Ils discutent, ils négocient avec l'ARS pour essayer de faire évoluer cette prise en charge. Probablement que vous avez raison et même certainement mais certains types de protocoles font que le reste à charge devient problématique alors que c'est le moment où la prestation aurait son meilleur effet. Je simplifie la présentation de l'enjeu.

Il y a aussi le fait que les familles, les parents, etc. ne sont pas toujours disposés, en capacité avec les équipes dans les écoles, même si elles savent le faire de mieux en mieux, à identifier et à se projeter vers le besoin et de factueliser les difficultés d'apprentissage même si maintenant cela se fait beaucoup, on le voit avec les orthophonistes qui détectent beaucoup de choses et qui sont très sollicités. Mais il y a un besoin d'avancer sur cette thématique sur les difficultés d'apprentissage, etc. et d'en parler mieux, différemment.

Mme DU VERGER.- Pour avoir vécu cela en tant que maman et au niveau professionnel puisque j'étais AESH, il y a beaucoup de familles qui sont dans le refus. Donc c'est complexe. Par contre, quand des difficultés sont identifiées, notifiées, etc. il y a des accompagnements et pour de nombreuses familles c'est très lourd sur le plan administratif, elles ont besoin d'être accompagnées. C'est très complexe. Il y a des dossiers à remplir tous les ans et ce ne sont pas des petits dossiers. Il y a des familles pour qui c'est très difficile et avec le Covid je pense qu'il y a des familles pour qui cela a été compliqué.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme on dit, il y a du dégât.

Mme ACQUAVIVA.- Il y a tout un enjeu autour du soutien à la parentalité et c'est ce que fait HALPPY Care. Quand on les a rencontrés la directrice nous a dit qu'elle faisait cet accompagnement auprès des familles. Je

crois qu'elle accompagne 250 familles de Tassin la Demi-Lune. C'est de 0 à 25 ans.

Nous nous étions aussi posé la question du dépistage dans les crèches. Nous avons peu de tout petits en situation de handicap, c'est aussi pour cela que nous étions venus la voir pour savoir comment elle prenait en charge ces familles et si elle avait des familles avec des tout petits. Et effectivement elle en a une trentaine, a priori, mais elle nous a expliqué que la difficulté était le partenariat avec les écoles et qu'il y avait possiblement une mauvaise interconnaissance, en tout cas que ce n'était pas si fluide que cela et que c'était cela aussi qui bloquait. Donc il y a plusieurs de choses à travailler avec HALPPY Care est c'est ce que nous allons faire.

M. BLANCHIN.- Elle veut travailler avec nous.

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons passé une demi-journée avec elle.

M. GUICHARD.- L'association qui porte HALPPY Care est une association de prévoyance lyonnaise qui date de 1918.

Mme ACQUAVIVA.- Ils ont mis de l'argent dans ce centre.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc un projet qui est très intéressant parmi tous les autres. Ce serait bien de poursuivre ce dialogue et pour les personnes qui au sein du CCAS sont intéressées pour y travailler je pense qu'il faut qu'on dégager un projet en commun.

Mme ACQUAVIVA.- Elle a les écoles, le scolaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut dégager un projet en commun et eux aussi souffrent financièrement pour mettre des professionnels de très bon niveau dans un contexte où la prise en charge est souffreteuse, voire un peu indigente à certains égards. Il y a un vrai sujet financier aussi. Comme on dit, ce sont de belles missions, de belles actions mais il y a de l'économie quand même derrière et des professionnels de très haut niveau, donc ils sont aussi en recherche de partenariats financiers.

Mon idée est de dire que cela permet de travailler un lien avec les écoles où nous sommes dans notre cible de mission, que cela améliore la santé mentale des enfants, que cela aide aussi la famille et nous avons une chance d'avoir cette structure parce qu'il n'y en a qu'une dans toute la région lyonnaise et en France équivalente.

Je pense qu'il faut qu'on trouve quelque chose et qu'on essaie d'ancrer un partenariat qui pourrait peut-être être aussi sous un aspect financier. On pourrait se dire que si on peut avoir une cible de 30 familles, 30 personnes ou 30 jeunes aidés dans l'année cela pourrait représenter en termes de reste à charge telle difficulté et la Ville pourrait dire qu'en ciblant ce public et en disant que c'est pour prendre part à ce travail de fond, à ces sujets qui sont difficiles, elle prend sa part dans une problématique qui est de plus en plus importante, qu'on constate, qui crée des difficultés sur le plan scolaire. Donc, au final, tout se recoupe,

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230210-D2023-01-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023

avec des enfants qui peuvent être plus difficiles à l'école, sur le plan scolaire, périscolaire, qui apprennent moins bien.

Il faut avancer là-dessus.

Prospective - Action Sociale

Le service Action Sociale poursuivra les projets menés dans le cadre des violences intrafamiliales :

- avec la mise à disposition d'un cinquième logement d'urgence
- en proposant une action de sensibilisation à l'occasion de la journée nationale consacrée à cette thématique

Mme ACQUAVIVA.- Je voulais parler de la journée nationale. Nous avons des sacs à pain. Quatre boulangeries sur sept ou huit sur la commune ont répondu favorablement. Nous avons édité 10 000 sacs à pain qu'elles ont écoulés avec le numéro national 3019 de prévention.

Et puis nous avons aussi un stand sur le marché le vendredi de prévention, de sensibilisation comme nous le faisons toutes les années.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une bonne idée, je trouve.

Il s'agira également pour le service en charge de la gestion des demandes de logement social :

- de répondre aux enjeux posés par les évolutions réglementaires liées au mode de mise à disposition des logements vacants aux réservataires (passage d'une gestion en stock à une gestion en flux)
- de s'adapter à un nouveau système informatique de gestion des demandes proposé par la Métropole indispensable pour la préparation des commissions d'attribution
- de poursuivre le travail de collaboration avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la préparation des commissions d'attribution.

La collaboration avec les bailleurs prend de plus en plus sa place et sa pertinence, son efficacité dans un contexte qui n'est jamais simple parce que défendre des dossiers tassilunois dans la foultitude de toutes les injonctions qu'on a de droite et de gauche pour dire que ce sont toujours d'autres dossiers qui sont prioritaires avant des dossiers tassilunois, je vous avoue que la bataille est rude.

Mais c'est très bien travaillé par les services et, du coup, les bailleurs sociaux finissent par entendre, par prendre en considération des dossiers au même titre que les autres parce qu'ils voient bien qu'on les travaille très sérieusement et que nos arguments peuvent être entendus pour dire pourquoi des situations, qui sur le papier ne paraissent peut-être pas les plus prioritaires malgré leur degré de priorité réel, sont quand même des réponses qu'il faut satisfaire.

Je prends un exemple d'une dame à la retraite de 75 ans qui a le minimum vieillesse de 900 € pour vivre, qui est dans un logement T2 dans le parc privé. Quand on lui demande 650 € par mois pour son T2, qu'elle demande un logement social et qu'on lui dit qu'elle n'est pas prioritaire par rapport à quelqu'un qui est au RSA, il y a un moment où cela m'énerve.

Quelqu'un qui est au RSA peut travailler. La dame en question a fini sa vie professionnelle, donc elle n'aura pas plus de 900 €. Par contre, la personne qui est au RSA peut sûrement imaginer pouvoir avoir meilleure fortune. Ce sont des choses que j'ai beaucoup de mal à accepter, même si je comprends tout à fait que quand on est au RSA on ne touche pas des 1000 et des 100 mais en termes de priorité ou de ce qu'il faut mettre comme exigence ou comme engagement de la part des demandeurs de logement pour faire en sorte que le logement social ne soit qu'une étape dans la vie et qu'on peut espérer mieux, il faut s'en donner aussi les moyens.

Mme DU VERGER.- C'est à voir dossier par dossier. On ne peut pas généraliser et dire que tous les gens au RSA ne cherchent pas de travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Non mais en l'espèce sur un logement cela a été présenté comme cela.

C'est pour cela que je dis que quand on porte bien les dossiers et qu'ils sont bien portés par les services cela permet de dire : Oui, on comprend, au RSA c'est moins que 900 €, si on regarde matériellement et financièrement c'est évident, mais quand on regarde quelle est la priorité et qu'est-ce qu'on peut faire, quelles sont les limites de notre action sur la personne qui a 650 € de loyer et qui perçoit 900 € de ressource notre rôle et notre capacité à trouver une solution passent par le logement et pour la personne qui est au RSA qui cherche un logement il y a peut-être des solutions qui ne dépendent pas que de nous. Mais on sait qu'on ne trouvera pas d'autre réponse à donner à la dame qui cherche un logement et espère que son loyer descende à 350 ou 400 € pour que le reste lui permette de vivre.

C'est en cela que je dis que la bataille est parfois un peu rude. Dans les urgences et dans les priorités on arrive un peu plus à faire entendre quand même la réalité de nos administrés qui sont suivis par les services et c'est bien. J'ai plutôt envie de dire que tout ce travail va dans le bon sens.

Mme DU VERGER.- Le cinquième logement d'urgence est dans quel secteur ?

Mme ACQUAVIVA.- Au-dessus de la police municipale, c'est celui dont nous avons parlé tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en ai terminé sur le ROB du CCAS. Nous passons à Beau Séjour.

Budget 2023 - Vers un difficile retour à l'équilibre

Depuis trois années consécutives, le budget de la résidence Beau Séjour se clôture par un déficit. Celui-ci a pu jusqu'à présent être compensé par l'excédent cumulé en fonctionnement qui a été définitivement soldé suite à l'exercice 2022.

Ce déficit est conjoncturel lié aux variations d'occupation des logements en contexte covid et post covid. Avant de retrouver un niveau d'occupation assez performant il a fallu un peu de temps.

Pour l'année 2023, ce budget sera impacté par le contexte inflationniste avec :

- La hausse des coûts de l'énergie, (prévision à +6%) même si celle-ci devrait pour le moment être contenue grâce à l'adhésion de la commune au SIGERLy. La commune adhère au syndicat intercommunal qui, lui, achète en gros de l'énergie pour beaucoup plus de communes. Et jusqu'à la fin de l'année 2023 ce contrat a permis de caler un prix depuis 2-3 ans, quand bien même dans le contrat existant des révisions de prix sont faites parce que c'est comme cela la vie d'un contrat, cela prévoit des évolutions. Mais cela nous permet de résister un peu mieux ou en tout cas moins mal sur 2023.

Par contre pour 2024, et cela vaut aussi bien pour la Ville, cela risque d'être autre chose. Il y a même un contrat d'achat puisque le SIGERLy a acheté de l'énergie à plusieurs entreprises ou fournisseurs. Donc il y a des contrats qui courent. Ils ont trois fournisseurs principaux et il y en a un qui s'arrête début 2023 qu'il faut renégocier et renégocie dans le pire des contextes. Là, sur ce marché de l'énergie cela va être sévère parce que le SIGERLy ne va pas pouvoir sortir des prix comme il les avait jusqu'à maintenant.

Mais il vaut mieux quand même que ce soit mutualisé que de se présenter tout seul devant les fournisseurs d'énergie. Je crois qu'on ne résisterait pas.

- L'augmentation probable des loyers par le bailleur Alliade (indice IRL à 3,6 % au 1^{er} janvier 2023). C'est un sujet qui a toujours été un poids pour la résidence. C'est une réalité, les loyers augmentent puisque nous ne sommes que locataires.

- L'augmentation des dépenses liées au marché de restauration suite à son renouvellement (+13 % pour les repas en résidence). Les prévisions économiques laissent entrevoir une augmentation de 20 % du prix des denrées alimentaires qui pourra être répercutée par notre prestataire lors de la révision annuelle des prix.

- L'augmentation des charges de personnel (+20 %)

Budget 2023 - vers un souhaitable retour à l'équilibre

Nous avons connu pendant plusieurs années un budget de Beau Séjour à l'équilibre et depuis quelques années il est en déficit. L'objectif est de retrouver cet équilibre puisque dans une résidence qui loge des personnes on est censé amortir les charges par les produits des loyers.

Pour tendre vers un budget à l'équilibre, il convient :

- de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses même si celles-ci sont aujourd'hui fortement contraintes puisque l'exécution du budget de fonctionnement devrait approcher les 100% en 2022.

Malgré tout nous consommons l'entièreté de ce que nous mettons au budget. À la fin de l'année il n'y a pas de marge, pas d'économie. Cela veut dire qu'il faut contrôler cela de très près.

- d'optimiser les recettes :

- en ayant une démarche plus « prospective » pour admettre plus de résidents dans un contexte concurrentiel du secteur du logement collectif autonome pour les personnes âgées ;

- en faisant évoluer la tarification des prestations et loyers en résidence impactées elles-mêmes par les augmentations des frais de gestion et coûts des services.

Si tout est contraint par ailleurs et que tout est limité avec une tarification très encadrée sachant que c'est la Métropole qui définit aussi un certain nombre de prix alors que nos charges augmentent il y a un moment où cela pose un problème. Nous avons parlé de la restauration scolaire juste avant mais c'est pareil quand on fait des réparations dans les logements. Aujourd'hui ces réparations coûtent moitié plus cher.

C'est un peu comme quand on est locataire d'un appartement. Quand il y a des choses à réparer généralement on les paie. Là aussi c'est pareil, on fait de l'entretien, Beau Séjour finance un certain nombre d'aménagements, de réparations et il y a un moment où il faut réfléchir à quelle est la part du locataire à prendre en charge pour ce genre de réparation, y compris quand ce ne sont pas des dégradations, on n'a pas des personnes qui dégradent chez nous mais on casse des choses et quand on casse des choses la question se pose de savoir comment on finance les réparations.

Ce sont des éléments de réflexion et d'action sur lesquels on va se pencher dans l'année 2023.

Les charges de fonctionnement (hormis personnel)

Exceptées les charges de personnel, les principaux postes de dépenses de fonctionnement de la résidence seront :

- ✓ Le loyer versé à Alliade (23,5 %) : sous réserve du dialogue de gestion qui sera mené avec le bailleur nous prévoyons une hausse d'environ 3%.

- ✓ Les dépenses liées au marché de restauration sont estimées à +8% représentant 18% des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Les charges liées aux fluides (eau, électricité et gaz - 10%) sont pour le moment contenues grâce à l'adhésion de la commune au Sigerly. Une augmentation de 6% peut-être projetée sur le budget 2023.

Concernant les autres charges de gestion courantes (travaux, maintenance, assurances, etc...), le budget 2022 sera reconduit à l'identique compte tenu d'une exécution budgétaire 2022 proche de 100%.

À noter le budget alloué aux actions de prévention de la perte d'autonomie et à l'animation d'un montant de 20 000 €. Il devrait être totalement compensé par une subvention de la Métropole proche de 24 000 €.

Ce sont des politiques soutenues par la Métropole dans le cadre du schéma de prévention sur tout ce qui est vieillissement, etc. C'est dans leurs compétences, donc il y a des financements. Mais ce n'est pas parce qu'il y a des financements qu'on fait. On fait parce qu'on pense qu'il faut le faire et si cela peut rentrer dans un financement on est content.

Les charges de personnel

Elles devraient représenter 33 % du budget de fonctionnement de la résidence en 2023

Une hausse de plus de 20 % par rapport au budget 2022 compte- tenu :

- d'un effectif au complet avec le recrutement d'une nouvelle responsable et du remplacement après un départ à la retraite d'une aide-soignante
- d'une augmentation des charges liées aux gardes de nuit réalisées par des étudiants en médecine et pour lesquelles nous devons désormais verser des cotisations sociales (+20 000 €).

Si j'ai bien suivi, maintenant on paie les cotisations sociales pour les étudiants. C'est terrible si maintenant les étudiants nous coûtent des charges sociales, ce n'est pas possible ! Cela fait quand même une belle somme. Ils ont de chouettes appartements, ils nous ont dit qu'ils étaient bien logés, que cela leur plaisait beaucoup, qu'ils faisaient des envieux auprès de leurs camarades étudiants. Mais c'est un choix, donc on l'accompagne.

Toutefois cette augmentation devrait être compensée par la hausse de la subvention de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du forfait soins.

- De l'augmentation de dépenses incompressibles :

- hausse du point d'indice en juillet 2022 : + 3 000 €

- GVT 2023 : + 1 399 €

M. BLANCHIN.- Le personnel plus le loyer qu'on paie à Alliade c'est déjà 56 % du budget. C'est gros ou ce n'est pas gros par rapport aux autres structures ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas forcément le recul ou les comparaisons. En tout cas, ce que nous avons constaté, mais c'est un peu historique, c'est que sur la question du loyer à Alliade ils ne nous ont pas fait de cadeau et ils sont durs en affaires. Pour avoir demandé dans le passé à faire étudier ce sujet pour voir si nous pouvions évoluer, on nous a dit que notre loyer à Alliade était confort pour eux.

M. BLANCHIN.- Il a toujours été de cet ordre-là ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, avec les hausses indiciaires selon l'INSEE sur l'indice de référence de la construction, etc.

Mme BOUVIER.- Il a beaucoup augmenté cette année surtout par rapport aux années précédentes. Tous les locataires globalement s'étonnent quand ils voient l'augmentation du loyer. D'habitude, ce qui passe en douceur parce que c'est à peine 1 % cette année est de 3,6 %, c'est énorme.

M. GUICHARD.- Les bailleurs n'augmentaient pas parfois parce que l'indice était tellement faible. Mais là c'est compliqué.

M. LE PRÉSIDENT.- À telle enseigne que quand ils avaient envisagé de vendre, sans nous prévenir, il y a quatre ans de cela le bâtiment à une autre société de gestion sociale, bailleur social, nous avons dit que nous levions la main pour racheter parce que nous trouvions que c'était plus intéressant de faire l'économie de 250 000 € de loyer que nous versons à Alliade et par rapport à l'emprunt qu'il restait à rembourser nous nous sommes dit que nous faisons un chèque d'un côté mais que nous ne payions plus les loyers de l'autre et que nous ne devrions pas mal nous en sortir, en regardant les choses comptablement. Mais, finalement, ils n'ont pas voulu. Ils se sont dit qu'il valait mieux qu'ils gardent l'immeuble et continuent à encaisser les loyers.

Mais ce sont eux qui avaient voulu vendre dans notre dos, en plus. Parce que quand on est locataire on est prioritaire quand il y a la vente d'un logement. Là ils nous avaient oubliés comme locataire occupant.

M. GUICHARD.- Pour être précis, si on arrive à mieux remplir, si on arrive à avoir quatre logements sur les cinq, le déficit est couvert. Donc l'enjeu principal est vraiment sur le taux de remplissage. Il faut qu'on y arrive et il faut qu'on ait une démarche plus prospective parce qu'aujourd'hui on a vraiment une concurrence qu'on n'avait pas il y a 5-6 ans. Aujourd'hui on a des offres alternatives, c'est à nous d'être plus attractifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je finis.

Budget d'investissement

Dans le cadre des mesures de sécurisation de la résidence débutées en 2022, il sera proposé de faire installer un interphone sur le portail avant (3 000 €). Cette intervention sera complémentaire de la pose d'une clôture et d'un portillon côté rue de Lauterbourg (budget Ville) afin d'empêcher les incivilités.

Enfin, il conviendra de procéder au remplacement d'une partie du matériel de la cuisine (lave-vaisselle et four – 10 000 €) et à l'achat d'un robot mixeur pour la préparation des repas à texture adaptée prévus dans l'offre renouvelée du marché de restauration (1 500 €).

Avez-vous des questions ou observations ou considère-t-on que cela s'est fait au fil de l'eau ? (*Aucune question*).

Merci et merci pour le travail préparatoire des équipes pour établir ce rapport.

Il est pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires du C.C.A.S. et de la résidence Beau Séjour.

3. Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- La Trésorerie Principale a établi le 30 août 2022 une liste des titres de recettes émis par le C.C.A.S. au cours des dernières années et qui doivent :

- Soit être admis en non-valeur à la suite de l'échec des différentes poursuites engagées en vue de leur recouvrement ;
- Soit être considérés comme des créances éteintes pour lesquelles il est nécessaire de constater l'irrecouvrabilité de la dette.

Les titres admis en non-valeur représentent un montant de 9 004,27 €. Les sommes n'ont pu être recouvrées en raison du décès des débiteurs.

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	15/09/2017	17/11/2023	T-1072	1	GAILLETON Marcelle	636,43	0,13	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	17/10/2017	17/11/2023	T-1260	1	GAILLETON Marcelle	615,90	615,90	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	17/11/2017	17/11/2023	T-1362	1	GAILLETON Marcelle	61,59	61,59	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL						1 313,92	677,62	

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	13/04/2016	15/09/2022	T-368	1	REY JEAN CLAUDE Nc	7,10	7,10	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	13/04/2016	15/09/2022	T-429	1	REY JEAN CLAUDE Nc	624,03	624,03	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	06/08/2015	15/09/2022	T-836	1	REY JEAN CLAUDE Nc	20,00	20,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	06/08/2015	15/09/2022	T-888	1	REY JEAN CLAUDE Nc	15,00	15,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	06/08/2015	15/09/2022	T-958	1	REY JEAN CLAUDE Nc	624,03	624,03	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	18/12/2015	15/09/2022	T-1659	1	REY JEAN CLAUDE Nc	34,80	34,80	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	11/01/2016	15/09/2022	T-1680	1	REY Jean Claude	20,00	20,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	11/01/2016	15/09/2022	T-1732	1	REY Jean Claude	15,00	15,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	11/01/2016	19/11/2020	T-1776	1	GAILLETON Marcelle	624,03	594,90	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL						1 983,99	1 954,86	

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	08/02/2019	08/02/2023	T-13	1	MURGUE Jean Pierre	638,60	638,60	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	14/03/2019	14/03/2023	T-95	1	MURGUE Jean Pierre	582,11	582,11	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	12/04/2019	12/04/2023	T-174	1	MURGUE Jean Pierre	641,39	641,39	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	13/05/2019	13/05/2023	T-252	1	MURGUE Jean Pierre	620,70	620,70	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	13/05/2019	13/05/2023	T-302	2	PICK Jeannine	15,00	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	07/06/2019	07/06/2023	T-330	1	MURGUE Jean Pierre	641,39	641,39	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	16/07/2019	16/07/2023	T-405	1	MURGUE Jean Pierre	620,70	620,70	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	04/09/2013	16/05/2018	T-532	1	CLIER Annie	21,00	21,00	Combinaison infructueuse d actes
DIVERS								RAR inférieur seuil poursuite

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	14/11/2013	16/05/2018	T-689	1	CLIER Annie	42,00	42,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS								Combinaison infructueuse d actes
DIVERS	16/10/2018	16/10/2022	T-1172	1	MURGUE Jean Pierre	618,00	618,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	08/11/2018	08/11/2022	T-1306	1	MURGUE Jean Pierre	638,60	638,60	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	14/12/2018	14/12/2022	T-1388	1	MURGUE Jean Pierre	618,00	618,00	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	14/12/2018	14/12/2022	T-1542	1	MURGUE Jean Pierre	35,70	35,70	Décédé et demande renseignement négative
DIVERS	27/12/2018	27/12/2022	T-1594	1	MURGUE Jean Pierre	638,60	638,60	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL						6 371,79	6 371,79	

Il est précisé que la prise en compte budgétaire et comptable de ces admissions en non-valeur s'effectue par l'émission d'un mandat en chapitre 016.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver les admissions en non-valeur des titres de recette concernés, représentant un coût total de 9 004,27 € sur l'exercice 2022.

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230210-D2023-01-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Cela m'a un peu interrogé sur le dossier de M. MURGUE mais je sais que nous avons eu un certain nombre de difficultés puisqu'il y a eu un long problème de succession, cela a été très compliqué et l'appartement ne pouvait pas être loué tant que tout cela n'avait pas été réglé. Pendant des mois les loyers n'ont pas été encaissés et on ne pouvait pas libérer l'appartement, c'était interdit.

M. BLANCHIN.- J'ai un peu de mal à comprendre ce tableau parce que je prends Mme GAILLETON, par exemple, il y a un « Divers » le 11/01/2016 et puis après il y en a trois à partir du 15/09/2017. Pourquoi est-ce qu'il y a un tel écart ?

M. LE PRÉSIDENT.- La date de prise en charge est 2016 et la date de prescription 2020.

Je pense que c'est dans l'établissement des comptes. Au bout d'un moment quand vous voulez solder la situation financière de l'occupant on peut retrouver parfois, hélas, dans le livre de comptes un arriéré de loyer qui est passé à la trappe à un moment et dans le bilan global on a retrouvé un élément de 2016.

M. BLANCHIN.- Normalement ce sont des loyers.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, ce sont des loyers. Il peut y avoir des dépenses comme un parking, un abonnement au système d'alerte.

M. GUICHARD.- Oui, à chaque fois il y a trois dépenses avec la téléassistance, le parking, le loyer.

M. LE PRÉSIDENT.- Il peut y avoir un repas au milieu parce que 7 € cela peut correspondre au tarif d'un repas.

Mme DU VERGER.- La date de prise en charge n'est pas la date de l'entrée de la personne dans la résidence ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la date de prise en charge de cet élément financier et il a fallu 3, 4, 5, 6 ans pour le régler. Dans le livre de comptes cela remonte à cette date-là.

Il y a eu un incident dans la gestion parce que des gens qui ont des arriérés de loyer cela existe aussi à la résidence Beau Séjour.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il y a eu un travail pendant une année sinon plus des services fiscaux comme des services du Trésor, comme des services comptables, etc. pour essayer de trouver s'il était possible de récupérer les créances mais au bout d'un moment on a fini toutes les procédures et il faut constater que ce n'est pas possible.

4. Décision modificative n°4 et 5 - Budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- En cette période de clôture budgétaire, il est nécessaire d'ajuster une dernière fois les crédits du budget de Beau Séjour, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Ainsi, en raison de la hausse remarquée de la fréquentation du restaurant de la résidence depuis l'attribution du marché de restauration à la société SER début octobre, le budget relatif à cette prestation doit être réévalué pour + 10 700€ en chapitre 016 – dépenses afférentes à la structure, les prix pratiqués dans le cadre de ce nouveau marché étant de surcroît plus élevés.

Au sein de ce même chapitre, les crédits relatifs aux admissions en non-valeur sont également ajustés pour + 2 000€.

Enfin, il est proposé d'ajuster l'enveloppe relative aux dotations aux amortissements pour + 3 300€, ajustement qui est donc également prévu en recette d'investissement.

Ces dépenses de fonctionnement supplémentaires sont financées par un transfert de crédits depuis le chapitre 011 – charges à caractère général.

Pour la section d'investissement :

L'abondement de 3 300€ en recettes déjà évoqué permet l'inscription de crédits supplémentaires en chapitre 16 afin de financer le remboursement de cautions à la suite de décès et déménagements en établissements médicalisés.

Ces réajustements sont retracés dans les tableaux ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2022
SECTION D'EXPLOITATION

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	Crédits DM 1	Crédits DM 3	Crédits nouveaux DM 4	TOTAL 2022
Dépenses de Fonctionnement	820 350,00	19 219,26	0,00	-19 219,26	0,00	0,00	820 350,00
Dépenses réelles de fonctionnement	811 450,00	0,00	0,00	-19 219,26	0,00	-3 300,00	788 930,74
011 Charges à caractère général	108 445,00					-16 000,00	92 445,00
012 Charges de Personnel	255 970,00			-10 000,00	17 000,00	0,00	262 970,00
016 Dépenses afférentes à la structure	447 035,00			-9 219,26	-17 000,00	12 700,00	433 515,74
67 Charges exceptionnelles							
Dépenses d'ordre de fonctionnement	8 900,00					3 300,00	12 200,00
016 Dépenses afférentes à la structure	8 900,00					3 300,00	12 200,00
001 Déficit de fonctionnement		19 219,26					19 219,26
Recettes de Fonctionnement	820 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 350,00
Recettes réelles de fonctionnement	820 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 350,00
017 Produits de la tarification	775 000,00					0,00	775 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	45 150,00						45 150,00
019 Produits financiers	200,00						200,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent Fonctionnement							

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	Crédits DM 2	Crédits nouveaux DM 5	TOTAL 2022
Dépenses d'investissement	13 400,00	0,00	3 172,48	58 306,81	3 300,00	78 179,29
Dépenses réelles d'investissement	13 400,00	0,00	3 172,48	58 306,81	3 300,00	78 179,29
10 Dotations, fonds divers et réserves						0,00
16 Dépôts et cautionnement	5 000,00				3 300,00	8 300,00
20 Immobilisations incorporelles						0,00
21 Travaux Bâtiments	8 400,00		3 172,48	58 306,81		69 879,29
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Amortissement des immobilisations					0,00	0,00
001 Déficit investissement						
Recettes d'investissement	13 400,00	47 033,29	14 446,00	0,00	3 300,00	78 179,29
Recettes réelles d'investissement	13 400,00	47 033,29	14 446,00	0,00	0,00	74 879,29
10 Dotations et Fds propres	1 000,00					1 000,00
16 Dépôts et cautionnement	3 500,00					3 500,00
13 Subventions d'investissement			14 446,00			14 446,00
Recettes d'ordre d'investissement	8 900,00				3 300,00	12 200,00
016 Dépenses afférentes à la structure	8 900,00				3 300,00	8 900,00
001 Excédent d'investissement		47 033,29				47 033,29

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230210-D2023-01-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- ADOPTER les décisions modificatives n°04 et 05 telles que décrites dans le document annexé ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Ce sont des petites dépenses en termes de travaux parce que les grosses dépenses sont portées par le budget de la Ville.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Non.*)

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Tableau des effectifs des emplois permanents

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Une fois par an il faut présenter la liste des emplois, le tableau des effectifs des emplois permanents. Vous voyez ce tableau avec trois filières : la filière administrative, la filière technique et la filière médico-sociale. On a respectivement 16 postes ouverts, 10 postes ouverts et 43,5 postes ouverts.

Tous les postes ouverts ne sont pas occupés. Dans la filière administrative il y en a 11 qui sont occupés sur 16, cela en fait 5 vacants au titre non pas de gens qui étaient sur les postes et qui n'y sont plus mais c'est un disponible de postes qu'on peut utiliser si on le souhaite.

Dans la filière technique il y en a 9 pourvus. Il n'en reste qu'un seul si on veut recruter quelqu'un avant de retourner vers le CA du CCAS pour demander à créer un poste, à l'ajouter au tableau des effectifs, etc.

Le tableau des effectifs est un outil de gestion qui apporte de la souplesse par le décalage entre le nombre de postes créés et le nombre de postes pourvus. C'est ce qui nous permet de recruter des gens sans être obligé de repasser par le Conseil d'Administration pour dire : *Autorisez-nous à recruter quelqu'un mais avant créez le poste parce que sinon on ne peut pas faire asseoir le salarié sur un poste qui n'existe pas.*

Et dans la filière médico-sociale, essentiellement les crèches, 34 postes sont pourvus.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme DU VERGER.- Par rapport à la vacance de ces postes est-ce que concrètement pour les personnels présents c'est quelque chose qui est lourd, avec les carences de postes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non parce que ce ne sont pas des carences de postes. Je pense qu'il y a une mauvaise lecture de ce que signifie ce document, Ce ne sont pas des carences de poste, c'est un outil de gestion. Ce n'est pas qu'on a tant de postes à l'effectif, on a tant de postes occupés, donc le reste ce sont les gens qu'on n'a pas qu'on devrait avoir. Ce n'est pas cela.

Ce ne sont pas des emplois qu'on est censé avoir mais on n'a pas recruté les gens. Il peut y avoir le cas sur un poste éventuellement parce qu'on est en train de recruter, on a quelqu'un qui est parti, cela fait trois mois qu'on cherche, du coup son poste est effectivement vacant au sens où il y avait un salarié sur le poste et le poste est vraiment vacant.

Là, on est sur des postes qui sont ouverts qui nous permettent de gérer des mouvements de personnel. Par exemple, vous avez un agent de catégorie C ou B, le total de postes pourvus est de 10 et 5 postes vacants. Cela veut dire que si on a un agent qu'on veut mettre, qui vient dans la collectivité en catégorie B, on sait qu'on peut l'embaucher parce qu'il y a cinq places disponibles, si on a envie d'aller en chercher un sixième on peut l'embaucher parce qu'il y en a 10 qui sont à notre disposition légalement parce qu'on a décidé d'en créer 10. Mais on peut très bien ne jamais avoir besoin de 10, la preuve en est, et cela ne pose pas de problème de fonctionnement de nos équipes, cela ne met pas en difficulté nos équipes.

On pourrait aussi toiletter le document mais ce n'est pas l'objet aujourd'hui. L'objet est de présenter le tableau des effectifs.

Mais on peut le toiletter et se dire au bout de cinq ans qu'il y a 10 postes à l'effectif. On s'aperçoit qu'on n'a pas vraiment besoin de 10 mais il ne faudrait pas descendre à 5 ou à 6 parce que le jour où on veut embaucher quelqu'un il faudra convoquer le Conseil d'Administration pour demander autour de la table si vous êtes d'accord pour créer un poste pour embaucher Mme DUPONT. On ne va pas faire cela, on ne va pas convoquer le Conseil d'Administration pour créer un poste pour embaucher Mme DUPONT.

Par contre, on peut décider de réduire de 10 à 7, de se dire que 5 cela nous permet de fonctionner, qu'on en a 2 d'avance et si on veut recruter ou promouvoir quelqu'un dans la grille des emplois au moins il pourra avoir sa promotion, il n'y aura pas besoin de convoquer le Conseil d'Administration, on pourra le faire glisser sur le poste parce que le poste est administrativement à notre disposition.

Ce sont des postes comptables vacants mais ce ne sont pas des membres de personnel.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale proposée par le Centre de Gestion du Rhône

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- En cas de conflit entre un agent et son employeur, la voie de recours traditionnellement employée est la saisie du Tribunal administratif par l'agent.

Afin d'éviter de recourir systématiquement au juge administratif, la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 dite de modernisation de la justice du XXIème siècle avait instauré à titre expérimental et pour une durée de quatre ans minimums, la procédure de Médiation Préalable Obligatoire (MPO). Dans ce cadre, par délibération en date du 3 juillet 2018, le CCAS de Tassin la Demi-Lune avait adhéré à ce dispositif proposé par le Centre de Gestion du Rhône.

L'objectif de cette MPO était de proposer un processus structuré de prévention et de règlement amiable des conflits permettant aux parties de trouver elles-mêmes, en toute confidentialité, une solution à leur litige, grâce à l'intervention d'un médiateur. Ce dernier met en œuvre les conditions les plus favorables possible pour que les parties puissent exprimer leurs points de vue, avoir un véritable échange entre elles et trouver une issue satisfaisante pour chacune d'elles pour un coût bien moins important qu'un contentieux au tribunal administratif.

Ce dispositif de MPO a été pérennisé et généralisé à l'ensemble du territoire national par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Ainsi, l'article 28 de cette loi dispose que la MPO est désormais une mission obligatoire pour les centres de gestion à laquelle les collectivités et leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement, par voie de délibération et conformément à la convention cadre conclue avec le centre de gestion.

En cas d'adhésion au dispositif et de conventionnement avec un centre de gestion, les recours contentieux formés par les agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, doivent obligatoirement faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire avant toute saisine du juge administratif.

Il convient de noter que cette procédure n'est applicable qu'à un certain nombre de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux : ainsi, le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 fixe les modalités d'application de la MPO et définit la liste des décisions individuelles concernées.

Ainsi, tout fonctionnaire ou agent contractuel de droit public devra saisir le médiateur du CDG69, à deux conditions :

- S'il appartient à une collectivité ou un établissement public ayant confié la mission de médiation préalable au CDG69 ;
- Si la décision qu'il conteste relève de l'une des 7 catégories suivantes :
 - Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
 - Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, de congés non rémunérés prévus aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;
 - Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunéré susmentionné ;
 - Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
 - Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
 - Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
 - Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985.

Ce service est proposé aux coûts suivants :

- Forfait de 400 € par dossier pour la préparation, les entretiens individuels et les réunions plénières ;
- Au-delà de 8 heures, application d'un coût horaire supplémentaire de 50 €/heure.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- APPROUVER l'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire en matière de litige dans la fonction publique territoriale proposée par le Centre de Gestion du Rhône, médiateur compétent dans le cadre de la pérennisation et de la généralisation du dispositif ;
- AUTORISER le président du CCAS à signer la convention d'adhésion avec le Centre de gestion du Rhône ainsi que ses avenants, le cas échéant.

C'est quelque chose qui est déjà en place mais nous renouvelons la convention puisqu'elle est arrivée à échéance.

Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Renouvellement de la convention de partenariat entre le C.C.A.S de Tassin la demi-Lune et l'UDAF du Rhône et de la Métropole de Lyon

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Depuis l'ouverture de la Maison des Familles, le CCAS et l'UDAF 69 ont établi un partenariat visant à promouvoir et mettre en œuvre des actions dont l'objectif est de construire ou reconstruire le lien familial (rétablir la communication entre les personnes, soutenir les personnes dans les différentes problématiques relationnelles au sein de la famille).

Pour rappel, l'UDAF est l'Union Départementale des Associations des Familles. Elle représente les intérêts des familles. C'est un soutien à la vie quotidienne, un soutien à la parentalité dans le cadre des médiations familiales, un accompagnement des personnes.

L'UDAF est subventionnée par la CAF dans le cadre de ces séances.

La plupart du temps ce sont des parents en situation de rupture qui saisissent le médiateur afin d'organiser au mieux la séparation et permettre que l'enfant maintienne le lien avec ses deux parents. Cela peut être aussi des grands-parents, une fratrie ou les enfants adultes.

Les séances se déroulent à la Maison des Familles le jeudi après-midi sur rendez-vous. En 2021 il y a eu 113 séances de médiation familiale réalisées, quelle que soit la médiation en cours ou terminée. Ce sont en majorité des séances de médiation familiale conventionnelle, c'est-à-dire qu'elles découlent d'une démarche volontaire, contrairement aux médiations judiciaires qui sont ordonnées par le juge.

En ce sens, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- APPROUVER le renouvellement de la convention liant le CCAS de Tassin la Demi-Lune et l'UDAF du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- AUTORISER Monsieur le Président du CCAS à signer la convention ;
- DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

8. Bilan de la permanence numérique et perspective qualitative 2023
- Mise en place d'une convention avec un nouveau prestataire (AMELY) pour optimiser l'accompagnement administratif et numérique

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Depuis plusieurs années, de nombreuses administrations ont mis en place des procédures dématérialisées, souvent normalisées et obligatoires constituant un frein supplémentaire à l'accès au droit.

Aussi, forte de ce constat, la ville de Tassin a mis en place des permanences numériques au sein de la Maison Des Familles, permettant aux habitants en difficulté avec l'outil numérique de trouver une réponse globale de proximité et adaptée.

Le CCAS a financé l'association Emmaüs Connect sur la période d'octobre 2020 à fin décembre 2022.

L'utilité, la pertinence et l'identification de cette permanence est confirmée par le nombre croissant de personnes orientées à la MDF tous les vendredis matin.

Emmaüs Connect, qui assure la prestation avec des intervenants bénévoles, a montré ses limites dans l'accompagnement des personnes. En plus des contraintes classiques rencontrées pour mobiliser lesdits bénévoles, la thématique de l'aide au numérique peut complexifier la tâche. Les bénévoles ne s'y sentent plus à l'aise car elle nécessite une posture adaptée, une expertise réseau alliant des compétences métier confirmées.

Afin de poursuivre cette action, il s'avère nécessaire de choisir un prestataire plus qualifié qui continuera à proposer un accompagnement adéquat aux besoins du public et également à pérenniser cette prestation en s'adaptant à la forte digitalisation des démarches administratives.

A cet effet, nous avons mené une étude prospective des structures qui développent des compétences numériques concurrentielles.

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230210-D2023-01-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Forte de son expérience dans l'Accompagnement Administratif et Numérique (AAN), l'équipe d'AMELY a une légitimité reconnue sur le territoire de la Métropole. L'association garantit la sécurisation des démarches numériques grâce à un intervenant salarié qualifié.

En ce sens, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- FIXER le montant de la prestation Amely à hauteur de 4620euros soit 44 semaines d'intervention au titre de l'année 2023 ;
- AUTORISER Monsieur le Président du CCAS à signer la convention d'intervention d'Amely pour la permanence d'accompagnement administratif et numérique, au titre de l'année 2023;
- DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

J'ai quelques chiffres du bilan d'Emmaüs Connect. C'était cela aussi la limite de l'exercice avec eux, c'est que le bilan est très peu exhaustif. Nous avons relancé à plusieurs reprises Emmaüs Connect. Cela a joué en leur défaveur.

M. LE PRÉSIDENT.- En gros c'était "Faites-nous confiance, on a travaillé."

Mme ACQUAVIVA.- Mais sans beaucoup de chiffres.

J'ai imprimé les quatre ou cinq pages avec finalement pas grand-chose, des photos de la Maison des Familles.

M. BLANCHIN.- Ils étaient en place depuis combien de temps ?

Mme ACQUAVIVA.- Octobre 2020.

M. BLANCHIN.- En plein Covid.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui et puis au moment où l'État généralisait la déclaration d'impôt dématérialisée, il ne voulait plus de papier, ce qui n'est pas très commode.

Mme ACQUAVIVA.- La permanence est très pertinente mais on optimise et on aura plus d'accompagnement.

Pour Emmaüs Connect 38 permanences ont été réalisées entre le 1^{er} janvier et le 17 novembre, 101 accompagnements dont 35 personnes uniques parce que les personnes reviennent à plusieurs reprises.

La plupart d'entre elles ont un manque de compétences, connaissent une complexité dans les démarches, donc elles ne savent pas faire, c'est pour cela qu'elles reviennent. Et puis il y en a certaines qui manquent d'outils, qui ne sont pas équipées.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est là où il faut que nous ayons plus d'éléments pour mieux comprendre ce que c'est. Ils n'ont pas d'outils parce qu'ils ne peuvent pas se les payer, parce qu'ils ne sauraient pas s'en débrouiller, que c'est cassé ?

Mme ACQUAVIVA.- Il y a les deux. Les jeunes ont leur smartphone uniquement et ne peuvent pas faire toutes les démarches parce que toutes les démarches ne peuvent pas se faire sur smartphone. Donc c'est bloquant. Et puis il y a les personnes âgées qui ne sont pas équipées.

Motifs principaux : démarche CAF, démarche préfecture, envoi de mails, scan et même des impressions de documents pour certains.

Cela touche à 98 % des Tassilunois, principalement dans le quartier de l'hôtel de ville.

Orientation : 20 % travailleurs sociaux, 8 % CCAS et 23 % secrétariat de la mairie de Tassin la Demi-Lune.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc là nous partons pour 44 semaines, c'est le calendrier opérationnel et nous sommes sur le même rythme, toujours le vendredi ?

Mme ACQUAVIVA.- Pour ne pas perturber les usagers. Cette permanence est déjà identifiée le vendredi matin et nous ne voulions pas la déplacer.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut traduire cela en disant que puisque c'est une fois par semaine c'est à peu près une centaine d'Euros la prestation.

Y a-t-il des questions ?

Mme DU VERGER.- La convention n'est lancée que pour l'année 2023 ?

Mme ACQUAVIVA.- Oui, c'est cela. Et puis elle peut être renouvelée par reconduction express des deux parties sous réserve d'un bilan annuel. Étant donné ce que nous avons connu avec Emmaüs Connect nous voulons quelque chose de plus exhaustif, de plus complet et nous voulons voir comment cela se passe aussi parce que nous ne les connaissons pas. Ils ont des références, le salarié travaille déjà dans d'autres permanences mais nous voulons voir comment cela se passe. Donc pour l'instant c'est une année.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Convention de partenariat avec la Métropole de Lyon - Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et changement d'outillage de la gestion de la demande et des attributions de logement social

Présentation du rapport par Mme BOUVIER.

Mme BOUVIER.- Je voudrais profiter de cette délibération puisque l'on parle de logement pour souligner le très bon travail que fait le service pour préparer toutes les attributions de logements sociaux, les dossiers de tous les candidats tassilunois qui sont connus, j'en rencontre certains mais c'est une infime partie et puis surtout l'approche technique, que j'ai n'est pas, pour faire coïncider chaque demande à chaque typologie, chaque situation et l'excellent travail qui est fait en amont avec les bailleurs sociaux pour faire coïncider et placer les dossiers des Tassilunois alors que ce sont parfois des réservations du bailleur, etc.

Nous en avons encore eu l'exemple aujourd'hui avec une dame qui habitait depuis quasiment deux ans dans un logement d'urgence qui s'est vu attribuer un logement social sur un programme neuf, La Bastide de l'Horloge. C'est vraiment bien. C'est un beau travail de Mme BESSON, d'anticipation, de suivi.

Un autre dossier pour lequel j'ai été alertée avant-hier est celui d'une entreprise de Tassin la Demi-Lune qui s'est rendu compte qu'un de ses salariés était sans domicile fixe, un travailleur qui travaille 30 heures par semaine. On m'a prévenu. Ils me connaissent en tant que correspondante d'élus aux entreprises. Mme BESSON a trouvé un logement pour cette personne. La semaine prochaine il emménage à Ecully.

Et, effectivement, quand je lui fais part d'un cas comme cela un peu atypique elle est capable de soulever des montagnes.

C'était un petit aparté avant de parler de cette convention parce que les conventions c'est bien mais l'humain et le travail des services sont essentiels.

La commune de Tassin adhère depuis 2012 à l'association du Fichier Commun du Rhône (AFCR), interfacé avec le Système National d'Enregistrement (SNE), ce qui lui permet d'accéder aux demandes de logement social : enregistrement, renouvellement, mise à jour, consultation et suivi des demandeurs Tassulinois.

Dans un contexte de réforme de la demande de logement social et des attributions, la Métropole de Lyon et l'association des bailleurs sociaux (ABC HLM), copilotes de l'AFCR, ont trouvé essentiel de réinterroger le dispositif actuel de gestion partagée, pour qu'il réponde aux nouveaux enjeux.

À cet effet, une évaluation du fichier commun du Rhône a été réalisée en 2021. Il s'avère qu'il arrive à bout de souffle, utilisant une technologie

vieillissante et qu'il ne peut pas répondre aux nouveaux besoins de la réforme, en cours, des attributions (cotation, gestion en flux etc..). L'AFCR sera dissoute et prendra fin au 31 décembre 2022.

La Métropole a mandaté le cabinet Celliance pour réaliser un audit et elle a retenu Pelehas.

Les objectifs de la mise en place de cet outil sont d'assurer :

- " La simplification des démarches pour les utilisateurs ;
- " La transparence des événements ;
- " L'appui aux dispositifs concernant les publics prioritaires ;
- " L'accès aux informations de la demande de logement social à l'ensemble des membres du SAID
- " L'amélioration de la production et de la connaissance statistique.

C'est important de souligner qu'à Tassin nous sommes ce qu'on appelle un guichet d'enregistrement. Toutes les communes ne le sont pas.

Pour ce nouvel outil interfacé avec le SNE, il est prévu l'achat d'un certificat à hauteur de 140€ tous les 3 ans.

Les frais annuels de fonctionnement seront diminués (1200€) par rapport à l'adhésion actuelle au FCR (2925€). Cette somme sera versée annuellement afin de participer au coût du projet supporté par la Métropole (maintenance outil, assistance, hébergement, personnel affecté à l'action...).

L'adhésion à ce nouvel outillage permettra le Maintien de la convention Plan Partenarial de la Gestion de la demande et d'Information du Demandeur (PPGID). Nous resterons donc un Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs qui permet surtout au service logement du CCAS :

- " D'améliorer le service rendu aux citoyens (simplification des démarches).
- " D'améliorer le partenariat avec les bailleurs sociaux et les autres réservataires (notamment la Métropole de Lyon et la Préfecture).
- " De monter en compétence avec notamment une modernisation des outils et une très bonne connaissance technique de la réglementation
- " De bénéficier des évolutions spécifiques à notre territoire
- " De bénéficier d'un accès à un espace privatif, permettant de gérer les informations sur les logements réservés, ainsi que sur les offres la concernant.
- " D'accéder au module statistique sur les demandes en cours et les demandes satisfaites.

En ce sens, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

" APPROUVER la convention avec la métropole précisant :

1) Les conditions d'accès et d'utilisation de l'outil PELEHAS, ainsi que le versement d'une participation financière d'un montant annuel de 1200 €. Cette dépense sera financée sur le budget du CCAS

2) Les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGID), en renouvelant notre choix d'un SAID 1 et 3.

" DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

En fait, on a deux choses. Un, on se positionne sur une typologie d'intervention et de gestion. On est donc plate-forme de service d'accueil et d'information des demandeurs. C'est quel est notre travail, notre rôle dans cet ensemble.

Et, deux, c'est d'adhérer à la convention qui nous permet d'accéder à l'outil pour faire fonctionner notre service d'information, d'accueil et enregistrer les dossiers, les partager sur une même plate-forme où tous les bailleurs peuvent avoir accès aux mêmes dossiers. Les gens ne sont pas obligés de s'inscrire à 50 bailleurs différents pour avoir à chaque fois leur dossier chez le bailleur. C'est commun. Tout le monde regarde les mêmes choses de la même façon. Et c'est d'ailleurs très utile dans les commissions d'attribution de logement parce qu'on a un seul fichier partagé avec tous les acteurs, etc.

Mme BOUVIER.- Souvent quand sur un logement ce sont des candidats de la Métropole ou de la Préfecture que nous ne connaissons pas à Tassin la Demi-Lune cela nous permet d'avoir un renseignement sur ce fichier.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour conclure, si vous n'êtes pas d'accord cela va nous poser un problème parce qu'on ne va plus avoir d'outil de travail. Ce serait dommage.

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

On renouvelle la satisfaction de voir la qualité du travail fourni par le Service Logement du CCAS.

10. Renouvellement de la convention entre le C.C.A.S et la société KEOLIS pour l'utilisation du site de Vente à distance pour les professionnels

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Pour faire face à la précarité, le Sytral a adopté en novembre 2021 une tarification solidaire plus adaptée aux niveaux de ressources.

Le contexte de non-recours aux aides sociales (pour cause de méconnaissance ou de difficultés à demander) rend l'action des CCAS déterminante pour faciliter l'accès à ces offres du Sytral, développant ainsi sa mission de service public auprès des citoyens en situation de fragilité pour leur faciliter une mobilité inclusive.

En 2017, KEOLIS et le CCAS de TASSIN ont signé une convention relative à l'utilisation du portail de vente à distance des titres de transport TCL. Le CCAS est un partenaire privilégié du SYTRAL et il est équipé du dispositif " eTécély professionnels " qui permet de recharger des titres de transport (tarification solidaire à 10€ ou gratuité). Le CCAS a un rôle d'évaluation et de repérage des situations les plus fragiles.

Ce dispositif est très utile pour faciliter les démarches du quotidien. En 2021, 50 abonnements solidaires ont été délivrés à nos usagers.

Cette convention arrive à échéance au 31/12/2022.

En ce sens, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- RENOUELER la convention liant le CCAS à la société KEOLIS ;
- AUTORISER Monsieur le Président du CCAS à signer l'avenant permettant la prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme DU VERGER.- Je suis bien contente d'être venue parce que j'ignorais l'existence de ce système.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de délibérer.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

11. Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021 de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de trois structures petite enfance

Présentation du rapport par Mme BOURGOIN, chef du service petite enfance.

M. GUICHARD.- Vous avez reçu les documents, le rapport d'activité et deux, trois éléments avec le rapport. Nous allons vous faire une synthèse du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Juste une question, c'est à cheval sur deux années ou c'est vraiment l'année 2021 ?

Mme BOURGOIN.- C'est vraiment l'année 2021. C'est vrai que c'est un peu étrange de présenter 2021 alors que nous sommes bientôt en 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que, comme dans le scolaire, on pourrait dire que c'est de septembre à juin ou juillet.

Mme BOURGOIN.- Non, c'est vraiment pour l'année 2021.

La Ville délègue la gestion de 3 structures petite enfance à l'association Alfa 3a : la crèche d'Alaï de 30 places, le JE d'Alaï de 24 places et la crèche La Capucine de 28 places. Le contrat de DSP a pris fin en décembre 2021 pour la crèche et le JE et au 31 août 2022 pour la Capucine.

Le renouvellement de la délégation de service public a été réalisé durant le dernier semestre 2021. Le candidat retenu est de nouveau Alfa3A depuis le 1^{er} janvier 2022 pour la crèche et le JE du Pont d'Alaï et le 1^{er} septembre 2022 pour la Capucine.

M. GUICHARD.- Nous avons 170 places aujourd'hui en structure sur Tassin la Demi-Lune. C'est peut-être l'élément important par rapport au nombre de berceaux qui est représenté. Nous sommes à 82. Nous avons la moitié des places de garde d'enfants collective.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons avoir plusieurs places sur un même berceau.

Mme BOURGOIN.- Au niveau de la fréquentation des crèches on peut observer que le nombre de jours d'ouverture a été moins important que ce qui était prévu puisque les structures d'Alaï ont été ouvertes 218 jours au lieu de 227 et la Capucine 213 jours. Cela s'explique par la crise sanitaire avec les trois semaines de confinement.

Au niveau des taux d'occupation nous sommes en deçà pour Alaï, les 80 % demandés par la Ville, contrairement à la Capucine où nous y sommes pratiquement avec 79,99.

Cela s'explique par les difficultés que nous avons rencontrées à remplir la structure d'Alaï, raison pour laquelle le CA du CCAS a validé la fusion

du jardin d'enfants et de la crèche pour augmenter la fréquentation. Et c'est une réussite puisqu'aujourd'hui nous avons fait la déclaration actualisée de janvier à septembre et nous sommes à 77 % pour la crèche d'Alaï. Donc c'était une bonne stratégie.

Au niveau de la qualité du service rendu, chaque année les structures donnent aux familles un questionnaire de satisfaction. Et ces questionnaires sont très bons puisque l'on oscille entre 89 % et 100 % de taux de satisfaction. Globalement, les familles apprécient la qualité de l'accueil de ces structures et le professionnalisme des équipes qui contribuent à la sérénité et au bien-être des enfants. C'est ce qui est souvent revenu, le fait que les enfants étaient sereins. C'est très positif.

Mme DU VERGER.- Sur Alaï il y a un taux de retours qui est un peu léger.

Mme BOURGOIN.- Vous avez raison, il y a un taux de retours beaucoup moins important à Alaï qu'à la Capucine mais pour ce qu'on a comme retours ils sont globalement satisfaisants.

Au niveau des projets pédagogiques et éducatifs mis en place en 2021 on peut dire que la crise sanitaire a beaucoup freiné les projets même si les interventions en musique et en psychomotricité ont été maintenues parce qu'il était plus facile pour les intervenants d'intervenir au sein des enfants mais ce sont tous les temps de rencontre avec les familles qui ont été diminués puisque l'on n'avait pas la possibilité de les organiser.

On a quand même pu organiser des temps festifs avec les enfants comme le carnaval ou la fête de Noël.

Il y a toujours l'analyse de la pratique pour les professionnelles.

Et ce label Ecolo-crèche du jardin d'enfants du Pont d'Alaï qui est une vraie réussite en termes de démarche développement durable écoresponsable. C'est une démarche qui a été initiée au départ par la crèche Interlune et qui a été portée par le jardin d'enfants du Pont d'Alaï. Toute l'équipe s'inscrit dans cette démarche autour du développement durable, que ce soit au niveau du tri, de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

C'est un label qui est renouvelable tous les trois ans. Il est certifié par le comité LABEL VIE qui a fondé ce label en 2009.

Il y a quatre étapes de labellisation. C'est une démarche longue et fastidieuse de la part de l'équipe de direction et de l'équipe.

L'objectif de ce label est de diminuer l'impact environnemental au niveau du bâtiment. C'est vrai que la structure d'Alaï qui est neuve y répondait favorablement.

M. LE PRÉSIDENT.- Avec des murs en paille, je le rappelle.

Mme BOURGOIN.- Tout à fait.

Nous avons pu obtenir ce label grâce à cela parce qu'au niveau du bâtiment nous étions dans le respect de la réglementation.

Et il y a toute une sensibilisation des enfants, des familles autour du développement durable et de la protection de l'environnement. Même les activités qui peuvent être proposées par les familles sont autour du développement durable. On va récupérer, par exemple, du matériel de récupération pour faire des activités, le tri des déchets, etc.

Je passe aux perspectives pour l'année 2022 :

- Développer les partenariats : inter-structures Alfa3a ; entre E.A.J.E. et R.P.E. (Relais Petite Enfance) du Pont d'Alai, entre crèches et écoles tassilunoises.

Il y a un vrai partenariat réalisé entre la crèche du Pont d'Alaï et le relais petite enfance. On essaie au maximum de mettre en place des activités communes entre l'équipe de la crèche et les assistantes maternelles parce que lorsque les assistantes maternelles partent en formation les enfants qu'elles gardent peuvent être accueillis dans la crèche.

Et puis bien évidemment aussi avec les écoles, etc. car c'est vrai que les actions passerelles entre la crèche et l'école malheureusement ont été freinées avec cette crise.

- Reprendre les sorties extérieures non réalisées en raison de la crise sanitaire.
- Recréer du lien avec les familles et des temps festifs
- Harmoniser les règlements de fonctionnement avec ceux de la municipalité
- Fusionner le J.E. et l'E.A.J.E. du Pont d'Alaï pour répondre aux obligations de la CAF en termes de remplissage.

Je passe au bilan du jardin d'enfants d'Alaï.

En raison des trois semaines de confinement et des difficultés de remplissage pour le jardin d'enfants le nombre facturé aux familles a été inférieur à l'hypothèse de 80 % de taux d'occupation. Cela a eu une incidence sur la participation du CCAS qui a été moindre par rapport à l'hypothèse contractuelle. Pour 2021 le CCAS a participé à hauteur de 90 826,18 €.

M. BLANCHIN.- Donc les familles paient 5 € ?

Mme BOURGOIN.- Non. Les familles paient en fonction de leurs revenus. C'est très cadré par la CAF. C'est en fonction du nombre d'enfants aussi qu'elles ont, etc.

Là, on est vraiment sur ce que coûte à Alfa3A une heure de garde.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela leur coûte 7,61. Nous, on verse 2,55. La différence après est le résiduel pour les familles moins la participation de la CAF aux familles.

Mme BOURGOIN.- Tout à fait.

Je passe au bilan financier de la crèche du Pont d'Alaï. On a eu 140 775 € de participation du CCAS. Cela fait 15 000 € de moins que ce qui avait été prévu au contrat.

Et pour le bilan financier de la Capucine on est à 165 825,98 € au lieu de 191 380 €.

M. BLANCHIN.- Je trouve le logo des structures très beau. C'est la première fois que je le vois.

M. LE PRÉSIDENT.- On voit que la structure où l'heure de garde est la plus chère est la Capucine. Cela peut être aussi en fonction de l'ancienneté du personnel, etc. C'est celle qui coûte 1,5 € de plus à l'heure que les autres, ce qui se voit aussi dans la participation du CCAS parce qu'on a 80 centimes à 1 € de plus.

Mme ACQUAVIVA.- Géraldine, vous pouvez peut-être faire un point sur la journée qui a lieu aujourd'hui ?

Mme BOURGOIN.- Il y a à peu près 12 familles, 4 assistantes maternelles et une garde à domicile, sachant que des assistantes maternelles n'ont pas pu se libérer ce soir parce qu'elles finissaient trop tard ou étaient malades. On a quand même transmis aux familles la liste des assistantes maternelles. En tout cas, c'était un beau moment très convivial où les assistantes maternelles passent rencontrer les familles. Elles ont 7 minutes pour rencontrer les familles et à l'issue de cet événement les familles peuvent prendre rendez-vous avec les assistantes maternelles à domicile pour les rencontrer.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour préciser le besoin.

Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

12. Rapport d'information - Ouverture de la Maison d'Assistants Maternelles " La Rose et le Chou "

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Nous ferons cette information à la prochaine Commission Solidarité en janvier.

Le concept est un service à mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif. C'est un regroupement d'assistantes maternelles. Là,

en l'occurrence, elles sont deux qui ont un agrément de quatre enfants chacune.

Cette maison d'assistantes maternelles aura une capacité de neuf enfants.

C'est vrai que le projet était dans les tuyaux depuis plusieurs années.

M. LE PRÉSIDENT.- Même dans le mandat précédent.

Mme ACQUAVIVA.- Mais elles avaient une difficulté à trouver un local et de ce fait le projet n'avait pas abouti.

Nous, Ville, nous les soutenons dans leurs démarches puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2023 elles vont pouvoir exercer dans cette maison située au 112 avenue Charles de Gaulle, là où était la micro-crèche Gard'Eden. Il y a eu une signature de bail très récente.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que vous avez fait une photo ?

Mme ACQUAVIVA.- Non. Il y a une remise des clés le 19 décembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut faire des photos. C'est la première maison d'assistantes maternelles.

Mme BOURGOIN.- Je ferai une photo, c'est moi qui y serai. Lundi prochain on fait l'état des lieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas combien il y en a dans la Métropole.

Mme ACQUAVIVA.- Très peu, quatre ou cinq.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est marquant, il faut prendre des photos.

Mme ACQUAVIVA.- Donc la remise des clés est prévue le 19 décembre.

La PMI est venue. Elle a autorisé l'ouverture, accordé l'agrément. La CAF soutient aussi ces deux assistantes maternelles sur la prime à l'installation et à l'aménagement sur du matériel.

Elles ont fait un projet pédagogique, écrit le projet pédagogique et un règlement intérieur de fonctionnement comme tous les établissements collectifs.

Elles auront à régler un loyer de 700 € qui inclut toutes les charges. Elles étaient tout à fait satisfaites du montant qu'on leur a proposé.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela vient en plus de leur propre logement dans lequel elles avaient l'habitude de garder les enfants et qui reste leur logement. Il y a un cadre de travail plus qualitatif.

Mme ACQUAVIVA.- Il y a un partage d'expériences professionnelles. Elles ne sont plus seules, elles voient plus de monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis pas de mélange entre la vie familiale et la vie professionnelle. Leurs enfants sont chez elles pendant qu'elles s'occupent pleinement des enfants dont elles ont la garde.

Mme ACQUAVIVA.- Pour les enfants c'est bien aussi parce qu'ils sont sociabilisés, ils jouent avec d'autres enfants. Des activités collectives vont leur être proposées. C'est aussi l'avantage. Et pour les parents c'est plus rassurant, sécurisant parce que vous avez deux paires d'yeux à minima qui surveillent les enfants.

M. BLANCHIN.- Pourquoi est-ce qu'elles s'appellent "La Rose et le Choux" ?

Mme ACQUAVIVA.- Ce sont elles qui ont décidé.

Je peux répondre à des questions si vous en avez.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils vont bénéficier d'un environnement extérieur intéressant parce qu'il y a un jardin, des espaces sécurisés fermés.

Mme DUPONT.- J'ai une expérience personnelle puisque mon petit-fils va dans une MAM en face des Chartreux. Les assistantes maternelles ont quatre enfants chacune et c'est très bien fait. C'est un peu comme à la maison tout en étant dans une structure plus grande. Et puis il y a un projet de vie. Chaque jour ils font quelque chose, il y a un apprentissage. Ce n'est pas qu'une garderie. Ils en sont très contents. Je pense que c'est une bonne chose.

Mme ACQUAVIVA.- Cela fait combien de temps que cette maison est ouverte ?

Mme DUPONT.- Octobre, c'est très récent. Elle s'appelle Aux P'tits Gônes.

Mme ACQUAVIVA.- C'est un projet qui intéresse beaucoup les assistantes maternelles.

Il y a un certain nombre d'assistantes maternelles pour qui c'est trop tôt parce qu'elles ont encore leurs enfants qui sont en bas-âge, du coup elles doivent les garder aussi.

Mme DUPONT.- Et puis il faut bien s'entendre avec l'autre personne, il faut se connaître.

Mme ACQUAVIVA.- Oui. Cela fait un an qu'elles travaillent ensemble sur le projet pédagogique. Elles ont des valeurs éducatives similaires. On n'est jamais à l'abri d'un problème relationnel mais il n'y a pas de raison.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suppose que ce ne sont plus du tout les mêmes qui nous avaient interpellés au tout début où la demande avait été manifestée par les assistantes maternelles il y a 5-6 ans. Il y avait trois assistantes maternelles et elles étaient, de mémoire, toutes les trois rue

Joliot Curie dans l'immeuble où il y avait anciennement le maraîchage. Je les avais rencontrées. C'est un projet qui a mûri.

Mme DU VERGER.- Il y a certainement d'autres assistantes maternelles qui pourraient venir. Cela peut les stimuler.

Mme ACQUAVIVA.- Tout à fait. C'est vrai que cela crée beaucoup d'envie d'autant plus qu'aujourd'hui il y a de nombreuses personnes qui aimeraient devenir assistantes maternelles et qui sont freinées par le fait de concilier le privé et le professionnel ou un logement trop petit. Là, c'est vrai que c'est l'idéal. C'est en plein centre.

Mme BOURGOIN.- Avec le télétravail à la maison c'est compliqué aussi.

Mme DU VERGER.- D'autres locaux comme celui-ci sont-ils prévus ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, pas vraiment.

Mme ACQUAVIVA.- Peut-être que d'autres pourront prendre le relais. Je crois qu'il y en a une qui n'est pas très loin de la retraite. Mais il n'y a pas d'autre local prévu tout de suite.

Mme DU VERGER.- Le fait que le bail soit consenti pour une seule année est-il dérangeant ?

Mme ACQUAVIVA.- Cela a été vu avec les assistantes maternelles.

Mme DU VERGER.- Pour elles cela ne représente pas trop d'administratif ?

Mme ACQUAVIVA.- Non. Et c'est aussi une garantie pour nous parce qu'on ne sait pas comment cela va fonctionner.

M. LE PRÉSIDENT.- On s'inscrit tous dans une volonté de prolonger. Le but est d'avoir une continuité. Ce n'est pas de l'expérimentation puisque ce sont des choses qui existent. C'est très cadré. Donc on n'expérimente pas quelque chose qui n'existe pas. Il faut au moins se donner le temps de vérifier que c'est bien ce qu'on en attendait tous et de pouvoir ajuster si besoin.

C'est vrai qu'un contrat de location reste un contrat de location. Il y a des contraintes pour tout le monde. S'il faut mettre un peu plus de souplesse parfois le contrat ne le permet pas et même si on part dans l'idée qu'on partage un intérêt commun et que tout le monde s'entend bien quand on a un contrat on dit : *Je suis désolé, si on a un souci et qu'on en a pour trois ans, qu'on ne sait pas bien comment on va fonctionner.* Cela peut être un peu plus délicat. Mais l'idée est de continuer, de toute façon. Et cela complète l'offre. C'est aussi cela qui est important. Cela complète l'offre avec un outil qui n'existait pas encore sur la commune. On voit bien qu'il n'existe pas partout.

Nous allons poursuivre et conclure ce CA.

13. Information sur la restauration suite au nouveau contrat de prestation

M. LE PRÉSIDENT.- Un dernier point en une information rapide, mais qui va nous amener à devoir nous retrouver pour reparler du sujet sur le début de l'année prochaine, sur la question de la restauration à Beau Séjour pour rappeler que concrètement depuis qu'on a le nouveau marché on a une hausse de tarif sur le repas. On est aujourd'hui, en dehors des coûts indirects du personnel de nettoyage de la résidence, du restaurant, facturé à 9,39 € pour un repas alors que précédemment on était à 8,31. Et pour l'usager à ce jour le tarif est resté à 7,30.

Il y avait un écart d'un peu moins de 1 € qui était supporté par la collectivité mais maintenant on a un écart de 2 €. On a pris une hausse de 100 % de plus de la charge restant à assumer par la Ville par rapport au coût réel qui nous est facturé. Donc c'est un vrai sujet parce que quand il s'agit de se restaurer on paie en général le prix de ce qu'on a dans l'assiette a minima.

C'est un sujet qui n'est vraiment pas neutre d'autant qu'on va sûrement avoir des évolutions encore de prix pour les denrées alimentaires. On en a parlé tout à l'heure dans le débat d'orientations budgétaires.

Pour le portage à domicile on est à 11,50 € désormais. Et aujourd'hui le prix facturé est de 10,50 €. Auparavant je crois qu'on était autour de 10,50 €. On était à l'équilibre, c'est-à-dire que la personne payait le prix que la Ville payait. Là, on rajoute un écart supplémentaire. On a une perte de 1 € par repas à ce stade aujourd'hui.

Cela nous fait au total 3 € entre les repas livrés et les repas servis sur place.

Pour les repas extérieurs c'est un sujet mais c'est un sujet un peu accessoire. Ce qu'il faut savoir parce que c'est une réalité aussi c'est que pour le repas extérieur, c'est-à-dire les gens non-résidents qui viennent manger à la résidence, la personne paie 9,30. Il coûte déjà plus cher quand il est fabriqué et pour les gens qui viennent manger sur place puisque le repas à la résidence, quand on est dans le restaurant de la résidence, facturé au CCAS ou à la Ville est de 9,39, donc la personne extérieure qui vient manger à la résidence paie moins que ce que cela nous coûte de lui servir le repas.

Je voulais vous indiquer cet élément sachant que je suis assez transparent sur le fait que nous allons revisiter les tarifs. Nous l'avions déjà fait lorsque nous avons choisi le précédent qui avait arrêté fin mai. C'était ACSANT qui disait ne plus pouvoir assurer la prestation. Donc nous avons géré la restauration pendant 3, 4 mois le temps d'accorder le marché au nouveau prestataire qui est en fait un ancien puisque c'est

Sud-Est Restauration qui a repris le marché. Puis pendant 3, 4 mois nous sommes passés par Restalliance en liaison froide, c'est-à-dire qu'ils livraient les repas et les personnes mangeaient les repas livrés et non pas fabriqués sur place puisque le prestataire pour quelques mois ne pouvait pas déléguer tout un équipage pour venir faire des repas sur place dans la cuisine de Beau Séjour.

Déjà quand on a pris ACSENT le prix avait augmenté par rapport à antérieurement, donc on avait fait un ajustement de tarif. On n'était pas à l'équilibre du repas. On en avait pris notre parti mais là cela devient plus compliqué d'autant qu'il y a une augmentation plus forte et un écart plus important de 25 % d'augmentation.

Au niveau qualité, apparemment, cela marche du tonnerre. Les résidents sont très contents, semble-t-il.

Il y a aussi une question sur la restauration, même si je crois qu'il y a un peu plus de résidents qui mangent depuis quelques semaines, mais forcément quand on a arrêté, qu'on a pris des repas en liaison froide, des plateaux livrés, cela séduit moins pour des personnes habituées à être dans un restaurant avec la cuisine sur place, etc. Cela se conçoit.

Mais, quand même, quand on est dans un lieu de vie où on crée du lien, où il y a une communauté avec des prestations de service j'ai la conviction, le souhait et la volonté de dire qu'il faut qu'il y ait un maximum de gens qui mangent dans l'établissement. On fait tout cela pour eux. Il y a quelque chose qui ne colle pas même s'il y a des tas d'explications pour lesquelles je n'ai pas forcément les éléments.

Quand on a une restauration cuisinée sur place avec des professionnels, des gens qui concoctent les repas, qui sont proches des personnes qui déjeunent, qui sont à leur écoute, etc. et qu'on a, en gros, un résident sur deux qui mange, pour moi ce n'est pas logique et ce n'est pas normal sinon il y a quelque chose qu'on ne partage pas.

Par ailleurs, cela veut dire qu'on ne rentre pas dans une logique d'une communauté même s'il ne s'agit pas de faire la communauté des joyeux ceci ou cela mais c'est quand même un lieu de vie où il y a des prestations, de l'animation. Le temps du repas est aussi quelque chose de très important pour la qualité nutritionnelle, pour l'équilibre, on en parle de plus en plus.

Tout cela fait que derrière quand on dit au prestataire : *On vous met un contrat sur lequel on vous annonce 9 000 repas parce qu'il y a un résident sur deux qui mange* alors qu'on pourrait espérer en avoir deux sur trois ou trois sur quatre, le prestataire dit : *Pour ce nombre de repas, vu les frais fixes c'est plus cher.*

On ne peut pas tout ramener à des questions économiques, la preuve c'est que j'ai parlé de lieu de vie, de communauté, de lien, mais il y a quand même un vrai sujet.

À un moment il faut aussi qu'on puisse se dire qu'on ne peut pas être dans une logique où le service se dégrade dans sa justification, dans ce qu'il apporte et pourquoi il est fait, pourquoi les gens sont là. Est-ce qu'ils sont là pour habiter dans leur logement plutôt que d'habiter dans un autre ou est-ce qu'ils sont là pour partager autre chose ?

Il y a plusieurs sujets sur lesquels j'envisage de faire évoluer cette question de la prestation, de son coût, de ce pour quoi elle est faite et d'inciter plus de gens à venir déjeuner parce qu'en plus ils sont dans une belle salle rénovée.

Et quand tout cela se traduit *in fine* par un prix qui augmente et qui met plus de charges sur la collectivité alors que le service est fait pour intéresser les personnes dans ce lieu de vie il y a quelque chose que je ne comprends pas. Enfin, si, j'entends bien, mais cela veut dire qu'il y a quelque chose à faire. C'est aussi de montrer qu'économiquement on a tous intérêt à venir manger parce qu'au final le prix, même s'il reste le même, finira par diminuer car les charges fixes vont être mieux absorbées par plus de gens qui vont venir, etc.

Et cela reste très peu cher par rapport à un repas si on veut même aller manger dans un petit restaurant du coin où on va payer deux fois plus cher a minima et, encore, vous n'aurez que l'entrée à 15 € parce que pour le plat de résistance il faut mettre au moins 25 €.

Sans compter que, et je ne fais pas le reproche, au contraire cela fait partie des plaisirs de trouver des lieux pour partager des choses dans la vie, mais il y a un certain nombre de personnes qui vont manger le samedi, le dimanche dans les restaurants de la ville où le prix du repas va être quatre ou cinq fois ce qu'ils auraient payé sur toute la semaine pour manger tous les jours à la restauration collective de Beau Séjour.

Ce sont des réflexions et des choses sur lesquelles il faut qu'on regarde à la fois l'aspect économique, budgétaire et l'aspect de projet.

14. Ouverture d'un café inclusif « Café Bel Ere » - place des Trois Renards

Mme BOUVIER.- Nous avons été contactés par l'association ACOLEA qui s'occupe des personnes en situation de handicap. Ils avaient déjà fléché et rénové le local de l'ancienne boulangerie des Trois Renards pour ouvrir un café qu'ils appellent un café ludique, qui embauche les personnes en situation de handicap, toutes sortes de handicaps. La question du bail commercial était gérée par eux-mêmes, les financements également.

Par contre, ils avaient un problème pour loger à proximité les personnes qui vont y travailler. Donc ils se sont tournés vers nous.

Ce n'est pas simple parce que seuls ils n'y arrivent pas. Ils ont du budget, donc ce n'était pas forcément du logement social, ils ont le budget pour loger les gens mais ils n'y arrivaient pas et ils avaient besoin que ce soit à proximité.

Nous avons pu les accompagner. Il se trouve que c'est mon métier. J'ai réussi à leur faire avoir des baux traditionnels pas loin. Un logement n'est pas à Tassin la Demi-Lune mais à Lyon 5^e, rue du Commandant Charcot, avec un arrêt de bus, l'autre à Tassin la Demi-Lune tout près du CCAS.

Ils ont apprécié notre accompagnement avec Jacques, l'accueil.

Ils ont ouvert. Ils n'ont pas encore fait l'inauguration.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Il y a tous les jeux sur un côté. On pourra consommer et jouer en même temps ?

Mme BOUVIER.- Tout à fait. Il faut être membre parce qu'ils voulaient faire attention de ne pas devenir un lieu où des personnes viennent traîner. Donc il y a une sorte de charte pour être membre qu'on signe une fois pour toutes. Et puis la fois suivante on paie juste sa consommation. C'est vrai que c'est un état d'esprit qui est sympathique.

Dès que nous connaissons la date de l'inauguration nous la communiquerons.

Mme DE LAVISON BERNARD.- On m'a dit qu'ils feraient peut-être dépôt de pain.

Mme BOUVIER.- Oui.

M. GUICHARD.- Ils ont un partenariat avec une boulangerie très réputée de Saint-Genis-les-Ollières où de nombreux Tassilunois vont. Cela va rendre service aux Tassilunois qui vont pouvoir y retrouver leur pain adoré.

Mme BOUVIER.- Pourquoi Saint-Genis-les-Ollières ? Parce que l'association est là-bas. Sinon ils travaillent beaucoup avec des commerces locaux, la brasserie de la Demi-Lune.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Est-ce qu'ils feront entre midi et deux des sandwiches pour les gens de passage ?

Mme BOUVIER.- Oui mais ce n'est pas préparé sur place. Ils ont un accord avec un ESAT, je pense.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Cela peut être utile parce que je crois savoir que le Croq chaud va vendre.

Mme BOUVIER.- Ce n'est pas fait encore.

Pour finir sur ce café ludique, ils fermeront à 18 heures parce que c'est une population qui ne va pas travailler trop tard le soir mais ils pourront organiser des événements privés. À ce moment-là on loue la salle et le

personnel ne sera plus forcément les personnes en situation de handicap. Les gens pourront louer la salle, avoir un traiteur et une personne de l'association fermera. C'est vraiment fait pour faire vivre le quartier.

Mme DE LAVISON BERNARD.- On souhaite de tout cœur que cela fonctionne pour eux.

Mme BOUVIER.- Il n'y a pas de raison. C'est très joli.

M. BLANCHIN.- Pour ceux qui ont connu la boulangerie cela n'a rien à voir. C'est superbe.

Mme DU VERGER.- On les avait rencontrés dans le cadre du comité consultatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils étaient venus à la résidence plurielle.

Mme DU VERGER.- C'est cela. Et les personnes qui vont y travailler sont bénévoles, si je me souviens bien, parce que ce sont des personnes qui ne sont pas en capacité de travailler en ESAT ou en entreprise. J'avais entendu cela à l'époque. Peut-être qu'il y a eu une évolution. J'irai demain, je regarderai.

Mme BOUVIER.- On n'en a pas parlé.

M. BLANCHIN.- J'avais l'impression que c'était pour les amener à trouver du travail quand même.

Ce sont des groupes de trois.

Mme BOUVIER.- C'est les amener à l'autonomie puisqu'ils ont un logement à proximité.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Ils sont avec quelqu'un qui se charge d'eux ?

M. GUICHARD.- Ils ont deux éducateurs présents.

M. BLANCHIN.- Cela n'ouvre qu'à 10 heures du matin pour le café.

15. Dates et organisation de la remise des colis de Noël

M. GUICHARD.- Cela commence demain matin aux Tuileries, ensuite vous avez la Maison des Familles mardi de 14 heures 30 à 16 heures.

Et cette année on se déplace au bourg. On a touché une trentaine de personnes qui viendront retirer leur colis sur la place de Tassin.

On sera sur l'emplacement habituel des services de la Ville quand on fait l'animation. Et il y aura un petit vin chaud.

Puis on fera une livraison à domicile pour 18 personnes.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs-Dames, merci pour votre participation.
Nous avons vu des dossiers importants et intéressants.

Je vous souhaite un bon Noël.

La séance est levée à 21 heures 30.